

Le lien des chercheurs **Cévenols**



N° 151

Octobre/Décembre 2007



La rumeur de Peyrebelle

**Le premier temple
de Saint-Ambroix**

La Tour Bermonde de Belvezet

Les grandes paroisses

Question sur une limite

**David Devèze, inventaire
après décès**

Un émigré cévenol en 1703

A propos du suburbium

Échanges



N° 151 - Prix : 7 €





Corconne, l'ancien castrum. Photo Pierre A. Clément.



Environs de Pradelles sous la neige. Photo Pierre A. Clément.

SOMMAIRE

- p. 1 Édito**
- p. 2 Assemblée Générale 2007 à Corconne**
- p. 6 La rumeur de Peyrebelle,**
par André Ségueron
- p.9 Les Temples de Saint-Ambroix**
1ère partie : le premier temple,
Par Gabriel Liotard
- p.14 La Tour Bermonde et le fort de Belvezet,**
par Virgine Monnier
- p.16 Les grandes paroisses,**
par Jean Castan
- p.20 Question sur une limite,**
par Jean Castan
- p.21 David Devèze (3) : inventaire après décès,**
par Gérard Caillat
- p.24 Un émigré cévenol en 1703,**
par Henri Pagès
- p.27 A propos du suburbium,**
par Pierre.-A. Clément
- p. 29 Echanges**



Castrum Salavense, Sauve XIIème siècle. Photo Pierre A. Clément.



1er temple, Saint Ambroix Plaque. Photo de Gabriel Liotard.

PHOTOS COUVERTURE

Saint-Ambroix.
Photo Pierre-Albert Clément
Aulas, place de l'Eglise.
Photo Alain Combes

ÉDITO

La lecture du compte rendu de l'Assemblée Générale de Corconne et celle du Comité de Rédaction élargi de Canaules dans les pages qui suivent vous renseigneront sur la crise qu'a rencontrée notre association au cours des derniers mois.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer qu'outre les membres du comité de rédaction cités dans le compte-rendu de la réunion de Canaules, André Claveirole et Gérard Caillat ont accepté de faire partie de ce nouveau Comité de rédaction qui doit prendre une part plus importante que précédemment à la rédaction de la revue. Pour qu'il fonctionne selon nos vœux, il est important que nous disposions d'une plus grande quantité de textes, afin de pouvoir effectuer pour chaque numéro une sélection d'articles à la fois variée et cohérente. Nous lançons donc appel à tous les chercheurs pour qu'ils n'hésitent pas à nous proposer des articles faisant état de leurs travaux. Nous avons besoin de plumes !

Nous faisons aussi un appel à compétence. Caroline Claveirole, qui a créé le site web de L.C.C. et qui a assuré pendant de longues années sa mise à jour avec son père, n'a plus aujourd'hui la possibilité de poursuivre ce travail. Nous cherchons donc, dès que possible et sans attendre le prochain renouvellement du bureau, un responsable pour le site.

Enfin, nous faisons appel à nos lecteurs pour qu'ils nous aident à faire connaître notre revue. Vous trouverez en page 23 ou de la page 30, cf liste de corrections les conditions d'un abonnement-cadeau à prix spécial, à offrir à vos parents ou amis à l'occasion de Noël.

Merci à vous !

Karine Bergami et Martine Ancelin

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS - L.C.C. - FONT VIVE (ASSOCIATION CRÉÉE EN 1961) - SIÈGE SOCIAL: 3, GRAND'RUE 30450 GÉNOLHAC

Fondateurs:

Jean PELLET (décédé en 1990) / Pierre RICHARD (décédé en 1968)
Jean-François BRETON (décédé en 1985)

Président honoraire:

Yannick CHASSIN du GUERNY

Bureau:

Président : Pierre A. CLÉMENT
Secrétaire générale : Martine ANCELIN
Rédaction en chef : Karine BERGAMI, Martine ANCELIN
Trésorier : François ANCELIN

Comité de Rédaction:

JB. ATGER - J. CASTAN - G. CAILLAT - A. CLAVEIROLE -
M.-L. DUMAS - C. GAY-PETIT - G. LIOTARD - J.-G. PIETERS -
M.-C. PONTIER - P. ROLLAND - A. SEGURON

Comité scientifique

Nicolas FAUCHERRE - Elie PELAQUIER -
Daniel TRAVIER - Michel WIENIN

Courrier (Secrétariat, trésorerie, textes à paraître) :

François ou Martine ANCELIN
323 Avenue Boutonnet - 34400 SAINT-CHRISTOL
e-mail : fm.ancelin@orange.fr

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols ©
est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes
et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes,
photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction.

Directeur de la publication

Pierre CLÉMENT
C.P.P.A.P. : n° 1105 G 80144
Imprimé par monediteur.com.
Dépôt légal : novembre 2007

Site Internet : <http://www.cevenols.com>

Adhésion à LCC-Font Vive,

(comprenant l'abonnement à la revue Lien des Chercheurs Cévenols)

adhésion de soutien : 30 €

adhésion normale : 27 €

abonnement à la revue seule : 24 €

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C. - Font Vive,
adressé au Trésorier :

François ANCELIN - 323, av. Boutonnet
34400 Saint-Christol

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LCC

La 33^{ème} assemblée du Lien des Chercheurs Cévenols est ouverte le 23 août 2007 à 9h30 par le Président Pierre Albert Clément qui remercie Lionel Jean, maire de Corconne, pour son accueil et lui donne la parole. Lionel Jean, puis Guilhem Bouis, son adjoint, retracent l'histoire de leur village et insiste sur l'importance de son activité viticole et oléicole.

Pierre Clément donne ensuite la parole à Jean Castan pour présenter le rapport moral.

Maniant la métaphore aéronautique, Jean Castan explique que l'association a traversé depuis l'automne 2006 une zone de turbulence, liée dans un premier temps aux divergences apparues au sein du bureau à propos du choix, pour raisons pratiques et budgétaires, des Nouvelles Presses du Languedoc comme imprimeur du bulletin. Puis il évoque le second temps du conflit, lorsqu'André Claveirole, secrétaire général, programme pour le 15 juin une réunion du Comité de Rédaction, à laquelle le président s'oppose, la jugeant inutile en raison de la proximité de l'assemblée générale. La réunion a cependant lieu, décidant la démission de Gérard Caillat et d'André Claveirole et de cinq autres membres du comité de rédaction. Jean Castan juge ces démissions très regrettables et les espère non définitives (à l'exception toutefois de

celle de Gérard Caillat qui avait, dès avant le conflit, souhaité être relevé en raison de sa trop grande charge de travail).

Dans cette situation de crise, des solutions ont été trouvées par le Président, pour continuer à faire vivre le Lien. Revendiquant sa vieille amitié avec Pierre Clément, Jean Castan rappelle qu'il s'agit d'un homme courageux (non seulement, à 19 ans, il a perdu son bras droit au maquis, mais 50 ans plus tard, il a risqué son indépendance financière en tentant, en vain, de protéger une agglomération pré-romaine, bétonnée dans le cadre de l'opération immobilière Villa Roma. Il a aussi rappelé que son œuvre d'historien fait référence. [Il est chercheur associé au CNRS, et il est l'auteur d'une douzaine d'ouvrages à grand tirage, Ndlr] Pierre Clément a demandé à Martine Ancelin, épouse du trésorier, qui était rédactrice adjointe depuis la dernière AG, d'assurer la sortie du numéro 150, permettant ainsi à l'aéronef du LCC de rester en ligne de vol. Il lui a aussi demandé d'assumer la fonction de secrétaire générale, permettant ainsi des contacts permanents, jour et nuit, entre la trésorerie et le secrétariat... Pierre Clément s'est aussi assuré le concours d'une nouvelle rédactrice jeune et compétente, associée à Martine Ancelin, en la personne de Karine Bergami ; il présente donc pour l'élection du bureau une équipe complète, féminisée et rajeunie.

Bulletin d'adhésion, d'abonnement ou de réabonnement

(à compter du 1er janvier 2008)

Mr/Mme/Mlle Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Courriel :

Tarifs 2008

- Je désire **adhérer** à l'association « L.C.C. Font Vive » **et m'abonner** à la revue « Le Lien des Chercheurs Cévenols » (4 numéros par an) :

- **27 €** : cotisation ordinaire (**5 €**) avec abonnement au tarif préférentiel (**22 €**).

- **30 €** (ou plus) : cotisation de soutien (**8 €**, ou plus) avec abonnement au tarif préférentiel (**22 €**).

- Je désire m'abonner à la revue « Le Lien des Chercheurs Cévenols » (4 numéros par an) sans adhérer à l'association :

- **24 €** : abonnement seul.

Règlement à l'ordre de « L.C.C. – Font Vive », CCP N° 2000 14 C Montpellier.

Bulletin accompagné de votre règlement à retourner au trésorier :

François ANCELIN – 323, avenue Boutonnet – 34400 – SAINT-CHRISTOL

Jean Castan termine son intervention en rappelant que nous sommes tous les héritiers de Jean-François Breton, de Jean Pellet, de Pierre Richard, qui ont créé LCC Font-vive, et que nous leur devons de poursuivre la route qu'ils ont indiquée. Il assure que le Président donnera la parole à celles et ceux qui voudront s'exprimer sur ces « turbulences », mais il leur demande de le faire de façon concise et sans passion. Il demande à l'assemblée, si des décisions doivent être prises, de les prendre dans l'intérêt supérieur de l'association en évitant de décevoir tous ces nombreux adhérents qui ne viennent jamais aux Assemblées Générales, mais qui sont toujours fidèles au Lien des Chercheurs Cévenols.

Le Président donne la parole à François Ancelin pour le rapport de trésorerie.

Celui-ci indique qu'il est heureux de pouvoir annoncer à l'assemblée, après un bilan 2005 catastrophique (déficitaire de 1621 euros), un retour à l'équilibre pour l'année 2006 (un déficit de seulement 29,52 euros, au prix d'économies drastiques sur les frais de fonctionnement), et des perspectives très intéressantes pour 2007 et pour les années à venir. Il présente quelques chiffres concernant le bilan 2006 :

Les recettes d'abonnement et de cotisations sont en hausse légère (10 526 euros soit 72 % de nos ressources) grâce à l'augmentation des tarifs votée en 2005. Les recettes, appréciables, provenant des subventions du Parc et des communes de Génolhac et de Concoules représentent 2183 euros, soit 15 % de nos ressources. Enfin, les recettes provenant de la vente de hors série s'élèvent à 1534 euros, soit 10 % de nos ressources.

L'essentiel des dépenses (91 %), est représenté par le coût de publication du Lien, soit 13 370 euros, ce qui est énorme et laisse peu de place au financement du fonctionnement de l'association. C'est pour cette raison que nous avons changé d'imprimeur, permettant une économie de 1 105 euros par numéro, soit 3315 euros pour l'année 2007 (le premier numéro de l'année 2007 a dû être confié à l'ancien imprimeur). Les prochaines années, l'économie sera de 4500 euros par an, ce qui nous permettra d'améliorer le bulletin, de consacrer des ressources à sa promotion, et de nous doter d'un vrai budget de fonctionnement, d'où la satisfaction du trésorier et sa confiance dans l'avenir. François Ancelin présente ensuite brièvement le projet de budget pour 2007. Il demande s'il y a questions ou objections. Nul ne s'exprimant, le rapport financier est approuvé.

Le Président reprend la parole pour proposer les changements suivants au sein du bureau, à la suite des démissions d'André Claveirole et de Gérard Caillat. Il propose Martine Ancelin pour le poste de secrétaire générale, et Karine Bergami pour le poste de rédactrice en chef. Karine Bergami est archéologue, sa thèse porte sur « L'utilisation du jade chez les Olmèques ». Elle a travaillé pour la prestigieuse revue « Archéologia » revue dans laquelle elle a publié plusieurs articles. Elle vient d'être sollicitée par les Nouvelles Presses du Languedoc pour la rédaction d'un ouvrage sur la condition des femmes dans les filatures de soie des Cévennes. C'est par ailleurs une informaticienne de talent. Pierre Clément signale qu'il s'est informatisé lui-même, ce qui va lui permettre de travailler plus efficacement au sein du bureau via Internet.

Il demande s'il y a d'autres candidatures pour les différents postes au sein du bureau, précisant qu'il serait lui-même heureux de continuer à assumer la présidence.

« Pierre Rolland prend alors longuement la parole. Il indique qu'il fait partie de ceux qui ont démissionné du comité de rédaction, qu'il parle en son nom propre et non pas en leur nom à tous, et qu'il intervient dans un but d'apaisement dans cette période de crise. Il dit que les membres du comité qui ont démissionné en constituent les forces vives et il se demande ce que deviendrait le Lien sans leurs contributions. Il relate une autre crise intervenue en 1990 à la suite du décès de Jean Pellet, disant qu'alors deux personnes ont assuré la survie du Lien, Marcel Daudé et Pierre Clément (rédacteur en chef jusqu'en 2004, et président depuis) et ont permis en 17 ans, avec André Claveirole, la transformation d'un bulletin ronéoté en la revue de qualité que nous connaissons. Il évoque ensuite l'énorme travail accompli par André Claveirole pendant 12 ans (mise en page de la revue, élaboration avec sa fille du site internet, numérisation des anciens numéros et hors série), ainsi que le rôle joué par Gérard Caillat pour améliorer la teneur et l'iconographie du bulletin. Il explique que les relations entre André Claveirole et Pierre Clément se sont lentement dégradées, la crise éclatant à propos du choix par Pierre Clément des Nouvelles Presses du Languedoc pour éditer le Lien. André Claveirole pensait que le passage de l'Offset à un mode d'impression numérique entraînerait une diminution de la qualité du bulletin. Gérard Caillat, quant à lui, jugeait incompetent son interlocuteur aux Nouvelles Presses du Languedoc. Un comité de ré-

daction a été convoqué par André Claveirole pour le 15 juin. Pierre Clément a tenté de s'y opposer en demandant par courrier aux membres du comité de rédaction de ne pas s'y rendre et à la directrice des Archives du Gard de ne pas accorder de salle. D'où les démissions du 15 juin, un comité de rédaction qu'on ne réunit pas n'ayant pas lieu d'être.

Après cette relation des causes de la crise, Pierre Rolland indique qu'il ne peut quant à lui accepter de poste de responsabilité au sein du bureau faute de temps et à cause de son absence de la région l'hiver. Le choix des Nouvelles Presses du Languedoc pour imprimer le bulletin ne le gêne pas, les prix étant plus bas et la baisse de qualité due au passage de l'offset au numérique supportable. Il propose :

- le retour des membres démissionnaires au sein du comité de rédaction,
- un travail de fond pour réformer ce comité de rédaction,
- Karine Bergami à la rédaction en chef,
- Marie-Lucy Dumas au poste de secrétaire,
- l'élargissement du bureau pour s'occuper du site internet, (donc un responsable à rechercher),
- un nouveau président à rechercher.

En effet, il demande la démission de Pierre Clément du poste de président et propose de le nommer Président d'honneur.

Pierre Clément déclare qu'il est d'accord pour un élargissement du bureau et qu'il est prêt à quitter la présidence si quelqu'un veut la prendre. Or, aucune candidature ne se présente.

Jean-Bernard Elzière regrette le changement d'état d'esprit et d'ambiance ainsi que le départ de gens dévoués. Il soutient les propositions de Pierre Rolland.

Jacques Deschard indique que tout vote pris aujourd'hui serait nul. Jacques Pouly, spécialiste du droit des associations, dit que les convocations, - elles sont semblables à celles envoyées chaque année - ne convenaient pas en période de crise car elles auraient du être accompagnées d'un pouvoir permettant aux adhérents absents de s'exprimer. Il est toutefois possible de convoquer une assemblée générale extraordinaire, en envoyant des convocations dans les rè-

gles. Jean-Claude Hélas déclare qu'il ne sert à rien de convoquer une assemblée générale extraordinaire s'il n'y a pas la possibilité d'effectuer un choix clair entre deux projets.

Jean Castan présente les excuses du bureau à Marie-Claire Pontier, directrice des Archives Départementales du Gard, à propos des termes de la lettre de Pierre Clément. Il poursuit en insistant sur l'importance de conserver notre lectorat, et suggère à cette fin aux adhérents d'offrir un abonnement à LCC comme cadeau de fin d'année.

M.-C. Pontier déclare avoir été choquée sur le moment, mais que pour elle l'affaire est aujourd'hui close, qu'elle n'en tient pas rigueur à Pierre Clément, et qu'elle souhaite continuer à entretenir les meilleures relations avec le Lien des Chercheurs Cévenols, dont elle juge le travail important.

Pierre Clément propose de tenir un comité de rédaction (compte-rendu ci-après) en octobre et Jean Castan souligne la nécessité d'avoir des plumes pour continuer la parution du bulletin.

François puis Martine Ancelin proposent de constituer pour l'année qui vient un bureau élargi comprenant les membres proposés par Pierre Clément, auxquels se joindrait Marie-Lucy Dumas. Un appel à candidatures sera fait pour le renouvellement du bureau et de la présidence à l'assemblée générale 2008 et les convocations seront envoyées accompagnées d'un pouvoir. Par ailleurs, un comité de rédaction élargi sera organisé en septembre ou octobre, (un samedi, à la demande de Marie-Lucy Dumas, pour permettre aux gens en activité d'y participer). Il définira ses propres règles de fonctionnement. Pourront assister à ce comité ses membres actuels, tous les contributeurs à la revue qui le souhaiteront, ainsi que les membres du bureau.

Cette proposition est adoptée par l'assemblée à main levée, à l'unanimité moins quelques voix.

L'AG se poursuit par le traditionnel tour de table. Puis, les participants se rendent au Caveau des Vignerons pour un sympathique vin d'honneur offert par l'AOC La Gravette. Après le repas au restaurant le Brice, Pierre Clément conduit la visite des deux églises romanes de Saint-Félix de Claret et de Saint-Martin de Sauteyrargues.

Suite à l'assemblée générale, il a été décidé de tenir une réunion du Comité de rédaction élargi, en voici le compte-rendu.

Réunion du Comité de rédaction élargi du Lien des chercheurs Cévenols, 29 septembre à Canaules

Secrétaire de séance : Marie-Lucy Dumas

Présents : Mmes Ancelin, Bergami, Dumas, Pontier. MM. Atger, Ancelin, Clément, Couderc, Liotard, Pieters, Roland.

Excusés : Mme Gay-Petit.

MM. André, Caillat, Castan, Claveirole, Depasse, Elzière, Faucherre, Travier.

❖ *Préparation de l'assemblée générale 2008*

Dans le prochain bulletin (N° 151) :

- compte rendu de l'assemblée générale 2007 à Corconne,
- plus une mention pour préciser qu'il y aura dans le N°152 un appel à candidatures (avec une date limite de dépôt) pour tous les postes du bureau : président, trésorier, secrétaire et rédacteur en chef. En effet, dans un souci de démocratie, tout le bureau sortant sera démissionnaire.
- plus un appel à contributions adressé aux lecteurs.

Dans le bulletin 153 : convocation de l'assemblée générale 2008, avec pouvoir et liste des candidats ainsi qu'une proposition de texte pour un règlement intérieur intégrant le comité de rédaction, à avaliser par l'assemblée générale.

❖ *Comité de rédaction*

* **Missions : le comité de rédaction a pour objectifs**

- ⊙ d'expertiser des thèmes et des angles d'attaque des articles qui lui sont soumis,
- ⊙ de passer commande d'un article à une personne,
- ⊙ d'établir l'architecture de la revue,
- ⊙ de se préoccuper de l'impact visuel de la revue et de faire des propositions,
- ⊙ d'établir quelques règles techniques, déontologiques, et géographiques,
- ⊙ de proposer des activités hors revue et de s'entourer des personnes compétentes à cette fin,
- ⊙ de rendre compte de ses travaux à l'assemblée générale.

* **Composition : le comité de rédaction comprend**

- ⊙ de droit, les membres du bureau : président, secrétaire, trésorier, rédacteur en chef, secrétaire de

- ⊙ un comité opérationnel restreint,
- ⊙ un comité scientifique d'experts appelé pour de besoin.

* **Nomination des membres**

- ⊙ Les membres du comité opérationnels sont choisis par cooptation parmi les contributeurs et tous ceux qui participent activement à la vie de la revue.
- ⊙ Les membres du comité scientifique sont choisis par cooptation parmi tous ceux qui de part leurs travaux sur les Cévennes ont une expertise sur les sujets traités.

* **Rédacteur en chef**

- ⊙ Il est élu par l'assemblée générale
- ⊙ Il anime le comité et le convoque (3 réunions par an au minimum)

* **Durée du mandat : 3 ans**

* **Décisions et votes :** les décisions se prennent à la majorité des présents et s'il y a égalité, voix prépondérante du président.

* **Diffusion des rapports et procès-verbaux :** le comité de rédaction rend compte de ses travaux à l'AG, chaque séance fera l'objet d'un ordre du jour et d'un compte-rendu.

Date du premier comité de rédaction : le samedi 17 novembre 2007 à 9h30 aux Archives Départementales à Nîmes, parking assuré exceptionnellement, rue Bernard Lazare.

Ont accepté d'être membres du Comité de rédaction à l'issue de la réunion :

Mmes Ancelin, Bergami, Dumas, Gay-Petit, Pontier, MM. Atger, Ancelin, Clément, Castan, Liotard, Pieters, Rolland, Séguron. (Liste non limitative).

A titre d'essai, nous mettons en place le comité de rédaction provisoire, ce qui permettrait d'en tirer les premières conclusions pour l'assemblée générale 2008.

On remercie Freddy Couderc pour sa médiation !



LA RUMEUR DE PEYREBELLE.

Par André Séguiron

Il y a quelques mois de cela, j'ai lu dans une revue spécialisée dans l'audiovisuel, qu'un producteur s'apprêtait à tourner une version « moderne » de l'affaire de l'Auberge de Peyrebeille qualifiée bien entendu « d'Auberge Rouge »¹. Sans préciser toutefois que ce qualificatif était le titre d'un film célèbre dans lequel le regretté Fernandel incarnait un moine atypique.

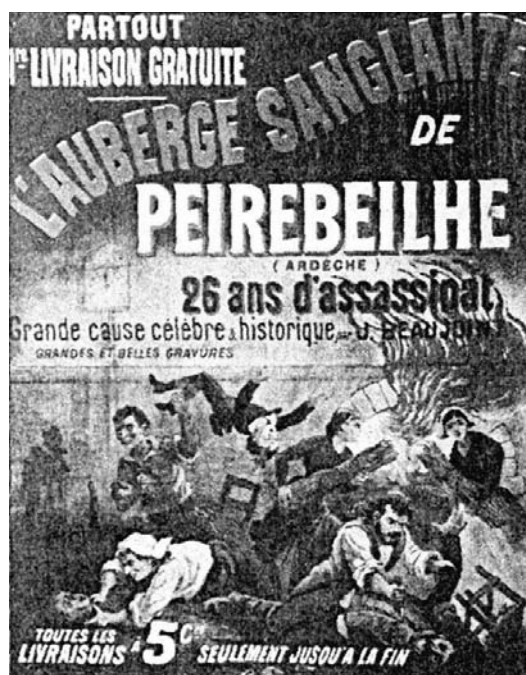
Rappelons très brièvement les faits. Le 2 octobre 1833, Marie Breyse, Pierre Martin son mari et Jean Rochette leur domestique, étaient guillotins devant la porte de leur auberge située en Ardèche dans la commune de La Narce, en bordure de l'actuelle N 102. C'est à l'issue d'un procès contestable, mais fortement médiatisé, qu'ils avaient été condamnés à la peine capitale le 25 juin 1833 par la Cour d'Assises de l'Ardèche pour le meurtre, commis le 13 ou 14 octobre 1831, de Jean-Antoine Enjolras un paysan habitant le village voisin de St Paul de Tartas.

Outre ce meurtre, la rumeur publique relayée bientôt par l'imagination débordante d'une multitude de journalistes et de romanciers, leur attribuera un nombre sans cesse croissant de disparitions et d'assassinats survenus dans des conditions de plus en plus atroces, chaque auteur se complaisant à en rajouter dans l'horreur. Ainsi, et sans le moindre souci de vraisemblance, les époux Martin furent crédités (outre l'assassinat de routine de dizaines de voyageurs) du

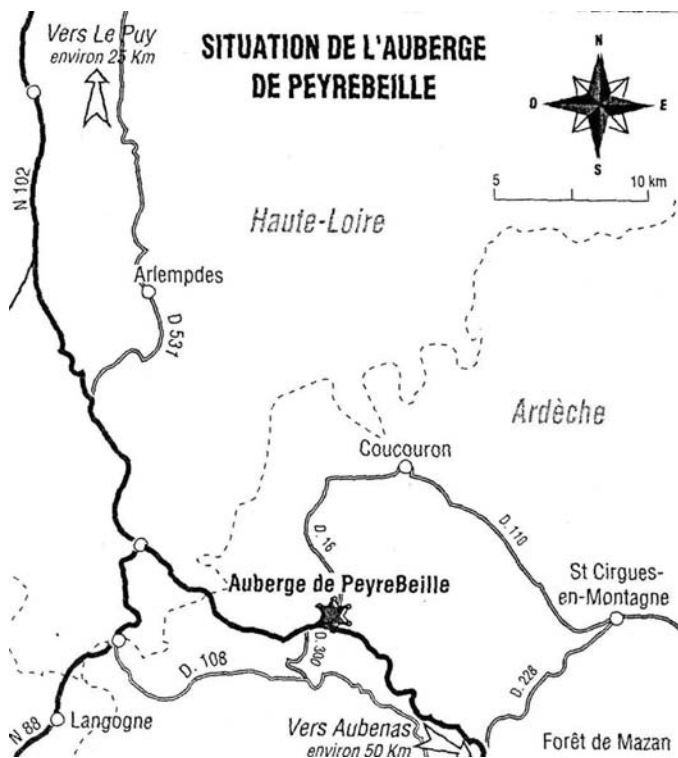
meurtre d'un richissime juif, et de la disparition d'un Préfet avec sa famille, sa voiture, ses chevaux, et le cocher que j'allais oublier. Un instituteur du village noyé de Naussac ira même jusqu'à publier dans une revue consacrée à l'histoire, que l'auberge, mini camp d'extermination, aurait été utilisée par le pouvoir en place afin d'éliminer ses opposants.

Il est bien difficile et très souvent impossible de remonter à l'origine d'une rumeur. Pourtant dans le cas présent, la lecture de cet entrefilet annonçant le tournage d'une énième version de l'Auberge Sanglante, me fit souvenir que, il y a de cela fort longtemps et alors que je cherchais tout autre chose, j'avais noté un détail qui m'avait paru curieux. Le retrouver s'avéra être le plus difficile.

Selon l'histoire plus ou moins officielle, je vous avoue que je n'ai pas vérifié, c'est en 1808 que les époux Martin se seraient installés au lieu-dit Peyrebeille, dans la ferme que Marie Breyse avait hérité de ses parents. L'ouverture de l'actuelle N 102 du Puy à Aubenas, allait faire la fortune, et le malheur, de la famille Martin qui voyant tout le profit qu'ils pouvaient tirer de cette route passant devant leur porte, transformèrent leur modeste ferme en une auberge très fréquentée.



La route d'Aubenas au Puy.



C'est sous la Régence que l'ouverture d'un chemin de grande communication reliant Clermont à Montpellier et passant par Le Puy et Alès avait été projetée. Si les travaux avancèrent rapidement dans le secteur auvergnat, il n'en fut pas de même en Languedoc en raison des rivalités opposant le Vivarais et le Gévaudan. A la suite des visites faites en 1724 et 1727, l'ingénieur Clapiès opta pour l'itinéraire le plus direct, c'est à dire celui passant par Le Puy, Langogne, Villefort et Alès, itinéraire connu sous le nom de chemin de Régordane.

Le Vivarais refusa de financer une route qui pour lui serait sans utilité et proposa un nouvel itinéraire passant par Mayres. C'est cet itinéraire qui sera finalement adopté en 1759. Il faudra 4 années (1764-1769) pour mener à bien la construction de la côte de Mayres qui fut, pour l'époque, un gigantesque chantier². En 1780, la nouvelle route aboutissait sur le plateau de Peyrebeille où elle se raccordait au réseau routier existant. La section de Peyrebeille au Puy ne sera terminée que sous le Premier Empire, époque où les Martin ouvrirent leur auberge et où la Rumeur commença à infester le plateau.

Bien entendu le trajet de cette nouvelle route avait eu ses partisans mais aussi ses détracteurs et parmi eux Monsieur du Gibertin qui, le 15 novembre 1751, publia à Alès une enquête³ « faite durant le mois d'août tendant à démontrer que la route projetée Pradelles-Aubenas était impraticable six mois de l'année ».

A cette fin, le sieur de Gibertin demanda au sieur Henri Toureille « juge de la Cour Royale et Commune de Borne, siège et mandement de St Etienne de Lugdarès et de toutes les terres de Notre Dame des Chambons en Vivarais » de recueillir les témoignages des « sept habitants des lieux du Vivarais les plus à portée de la route projetée ».

Ces témoins furent entendus le vendredi 18 août 1751 au lieu de l'Hermet Chaballier, paroisse de L'Espéron, et leur audition atteste que la rigueur du climat rendait dangereux les déplacements hivernaux et perturbait la vie sociale et économique.

Les morts dues au froid sont nombreuses, ainsi **Jacques Laire** de St Paul de Tartas déclare qu'au mois d'avril passé, un homme de Montpezat qui portait une charge d'orge au marché de Pradelles mourut dans les neiges à La Chavade. Il rappelle qu'une dizaine d'années auparavant le fils du sieur du Ferret de Masclaux « paroisse d'Arlempdes » (Arlempdes) périt de froid au mois de mars entre Peyrebeille et Pradelles, tout comme Mathieu des Uffernets mort de froid sur la cham de Peyrebeille en revenant de chercher des châtaignes à Mayres. Sans oublier le sieur Gimbert, bourgeois de St Arcons, gelé à mort entre Pradelles et St Paul de Tartas au retour de la foire de Langogne. Décès confirmé par Jean Gimbert, autre témoin, qui précise que « Jean Baptiste Gimbert son frère étant mort luy qui dépose étant allé à Pradelles chercher son luminaire ... à son retour le temps devint sy mauvais qu'il fut obligé de coucher dehors avec son valet ».

Pierre Arnaud le cinquième témoin dira « que le 23 avril 1751 des paysans de La Fagette entendent crier un muletier égaré. Il est enfoncé jusqu'à la ceinture dans un borbier de neige ». Ils le dégagent et le conduisent à La Fagette⁴, sur le chemin ils découvrent le cadavre d'une femme du Puy⁵ « morte dans les neiges ».

Vital Chante, tailleur de St Paul. Sixième témoin. « Dépose comme dessus » et précise que les morts ne pouvaient être enterrés et que le curé ne pouvait se déplacer pour administrer les malades.

Jean Baptiste Malzieu « prêtre et prébendé de la ville de Langogne, ancien curé de St Paul de Tartas » confirme et ajoute qu'il enterra de nombreux morts de froid et que longtemps avant qu'il soit curé de St Paul, « 15 personnes du village des Barges portant un enfant aux fonts baptismaux périrent tous en chemin par le mauvais temps ».

Non seulement le froid tue mais il perturbe également la vie sociale. Ainsi selon l'ancien curé de St Paul, la tenue du synode du Vivarais fut déplacée du mois d'octobre au mois d'août « car 16 ans avant 6

prêtres et un bourgeois avaient failli périr vers Pradelles» et c'est à cause du froid et de la longueur des hivers «que certains villages de la paroisse de St Paul qui ne pouvaient aller à la messe furent annexés à la paroisse de St Arcons».

Les témoins ajoutent que la population qui devait s'approvisionner en sel au grenier de Viviers, était obligée d'aller à celui de Langogne car la route de Peyrebeille était impraticable en hiver. De même tous ceux qui en hiver doivent aller à Viviers et en particulier les collecteurs de la taille «prennent la route de Langogne, Bayard et Les Vans ne pouvant absolument point pénétrer par celle de Peyrebeille».

Ces témoignages sont certes dramatiques mais ne font que confirmer ce que l'on savait déjà. Et pour une population qui en connaissait les causes, ces nombreuses morts n'avaient rien de mystérieux. A priori il n'y a rien là qui puisse alimenter une rumeur, mais selon les dires de deux témoins le voyageur qui au milieu du 18^e siècle se risquait sur le plateau de Peyrebeille s'exposait à d'autres dangers.

Jacques Laire qui fut le premier témoin dit «*qu'il y avait autrefois une maison appelée La Moute sur la route entre St Paul et Peyrebeille où l'on faisait cabaret...que d'ailleurs ceste maison étoit un vray coupe gorge et l'azile de malfaiteurs*» et que ce cabaret fut abandonné «*à cause des grandes quantités de neige*».

Pierre Arnaud habitant lui aussi de St Paul de Tartas renchérit et précisera «*que le cabaret de La Moute étoit un vray coupe gorge où il se seroit commis plusieurs assassinats et meurtres...que le printemps dernier on attaqua deux hommes et deux filles dans le cazal ou mazure de ladite maison. Sans le secours qui survint on les auroit tués*».

Que conclure de ces témoignages ? Sinon qu'il est vraisemblable qu'un demi-siècle et une Révolution plus tard, le «cazal» du cabaret était devenu «clapas» et son nom avait disparu de la mémoire collective. Ne restait du coupe-gorge de La Moute que le souvenir de sa mauvaise réputation, réputation vraiment détestable dont hérita l'auberge des Martin.

La médisance et la jalousie firent le reste.

Les commentaires de Pierre-Albert Clément

L'enquête retrouvée par André Séguron appelle deux commentaires très instructifs :

A propos de la Moute (cf. témoignage de Jacques Layre)

Si le toponyme la **Moute** dérive de moustier/monastère, on peut envisager qu'il se soit agi de la dépendance de l'abbaye des Chambons, sise entre Loubarresse et le Bès. La tradition a voulu jusqu'à maintenant que cette grange cistercienne ait donné naissance à l'auberge du carrefour appelé Peyrebeille.

Si l'on peut se fier à la toponymie, les moines auraient accueilli les voyageurs non pas à Peyrebeille mais à la Monte.

Il faut toutefois être circonspect, car le nom de la **Moute** provient parfois de la présence d'une motte féodale^a.

A propos de la route accidentogène :

Les sept témoignages de 1751 cités par A. Séguron concordent tout à fait avec les exemples réunis par Marc Antoine Malhole dans son rapport du début du XVIII^{ème} siècle^b. Ce marchand milhavois explique que la foire du Puy qui se tient le 2 novembre est fréquemment compromise par les intempéries. Lui-même a dû s'arrêter souvent à Pradelles et s'en retourner sur Milhau «**à cause du froid excessif**»

Il ajoute que, presque chaque année, on trouve des **voituriers** (muletiers) qui se rendaient aux foires du Puy «**morts sur la neige**».

En conclusion, précisons que la nouvelle version du film «L'Auberge Rouge» avec Josiane Balasko et Christian Clavier sortira en salle le 5 décembre 2007.

Notes

- 1 - Mis en scène par Claude Autant-Lara. 1951.
- 2 - Pradelles en Vivarais. Marc Olivier. Lacour. Nîmes. 1988.
- 3 - AD43 24J 183.
- 4 - Commune de St Paul de Tartas.
- 5 - Selon **François Espéron**, bourgeois de Froumanie (Fourmagne) paroisse de St Paul, septième témoin, le corps de la

femme du Puy morte de froid à La Fagette, fut porté à l'hôpital de Pradelles «*où il le vit enterrer quelques jours après*».

a - La même interrogation se pose pour le quartier de la Moute à Lasalle.

b - AD34 C.3156. Voir L.C.C. N°100.

LES TEMPLES DE SAINT-AMBROIX

Première partie : le premier temple

Par Gabriel Liotard

Le souffle de la Réforme poussa la population de Saint-Ambroix à se doter d'un temple dès la fin du 16^{ème} siècle.

Après la Révocation de l'Edit de Nantes, il fallut attendre le XIX^{ème} siècle pour que les protestants aient à nouveau pignon sur rue. Ce fut fait en 1822 et 1877.

Je commencerai par l'étude du premier temple pour laquelle je puiserai l'essentiel des informations dans ma thèse intitulée « *Saint-Ambroix et son doyen-né pendant la période de l'Edit de Nantes* »¹.

Le premier temple fut construit, quatorze ans après 1560, date de la conversion collective des habitants, « *en conséquence d'une délibération de tous les habitants du 21 mai 1574* »².

Il est en service au bout de trois ans car les comptes financiers de 1577³ nous apprennent qu'une corde est « *achetée pour mettre au temple par la femme de Guillaume Robert* » : elle coûte 4 sols. « *Anthoine de Guas serrurier* » reçoit 2 s 6d « *pour avoir acoutré la clef de la porte du temple* »⁴. Nous savons aussi que l'on paye « *trois francs* » en 1596⁵ « *à Marguerite Fugnas (?) pour avoir balayé le temple et mis le tapis à la chaire d'icelui durant l'année 1595* ».

Les bâtiments

Le temple fut bâti en 1574 « *sous l'impulsion du pasteur A. Chamier...* Il s'élevait entre la Grand Rue (actuelle rue de l'Hôtel de Ville) et les remparts (longeant l'actuel boulevard du Portalet.). Il avait la forme d'un rectangle de 24 m x 12 m et il était surmonté d'un clocher avec cloche »⁶.



Saint-Ambroix 1974 : Travaux le long des remparts visibles sous le trottoir. L'emplacement de la porte du Portalet se situait au niveau de la pelle mécanique

A dater de 1601 on retrouve les « *comptes de l'administration faite par Le capitaine Moyse Durieu, premier consul, des deniers publiques et ordinaires de ladite ville* »⁷. On a « *payé le 4 février 1601 pour Les châssis, barres et autres ferrements qu'il aurait faits pour ...les vitres dud temple ou pour qu'on aide à poser le tout la somme de 78 £ 9s 6d* ». Il fallut « *deux voyages de cheval à St-Jean-de-Valériscle... pour lesd vitres pour poser les vitres et châssis : vingt sols* (modérés à 15 s ! le comptable trouvant la somme excessive) ; *payé au charpentier onze francs tant pour trois chandelles bois et ...châssis mis au fenêtrés du temple ou pour avoir mis un advancement bois à l'entour de la chaire dud temple.* » Le même alinéa nous apprend que l'on remet « *au sr Jacques Simon pour 3 x 1/2 chandelles employées tant l'hors de la prédication faite le jour de St-Nicolas (à l'occasion de la foire ?) ou un autre jour l'hors que le conseil s'assemblait de nuit : 17s 6d* ». (Il s'agit très probablement du conseil de la Commune et non pas du Consistoire Réformé).

Le temple fut « *eslargi de 15 cannes en 1610* »⁸, sur une méchante maison acquise en 1590 et dont ils se servirent pour maison commune. (Cela paraît considérable, et invraisemblable, si l'on considère que cela ferait presque 30 mètres ! Il faut comprendre sans doute « *15 cannes carrées soit 60 m²* »).

L'agrandissement fut décidé en 1609. On conserve une délibération du 22 février « *touchant l'agrandissement du temple* »⁹. Le dimanche 22 mars, le pasteur Petit déclare : « *à raison de la petitesse du temple de la présente ville et que la plus part que veulent oyr la parole de Dieu (et) le presche se doit demeurer hors les portes et alentours du temple n'y pouvant entrer ni demeurer pour (= en raison de) la multitude du peuple qui y est..., (est) conclud que lad réparation et agrandissement du temple se fera* ». Le problème du financement se posant, on décide de « *parler à ceux des villages (qui viennent) en cette ville* » (leur demandant) « *de vouloir contribuer* ».

Cependant rien n'est commencé et le 6 février 1610¹⁰, on relève : « *l'agrandissement du temple sera fait... et que pour se (ce) faire la présente maison de ville est requis la démolir* ». C'est encore dans l'ancien bâtiment que le 20 mai on lit la lettre de « *Mr le duc de Ventadour, gouverneur de cette province* », qui apprend « *comme le roi notre souverain [HENRI IV] a été tué le 14 du présent mois* »¹¹.

En 1612, nous voyons qu'on a payé le 11 juin « à André Louis Domergue menuisier pour le priffait à lui baihé touchant les tribunes du temple : 50 L ». Ce devis avait été accepté le 19 février 1612.¹² Il comprenait « la construction de la tribune et degrés du temple ». On précise que pour « l'achat de certains fustes employés aux bancs des tribunes », il a fallu 6 L 10s 10d.

L'année suivante, il faut acheter « 300 clous à 12s le cent pour attacher les bancs »¹³, « un fust de 4 cannes ½, six fusts de longueur de 15 cannes les six : 6x ». Notons que cette longueur de 15 cannes correspond à celle prévue pour l'élargissement du temple (à moins qu'il ne se soit agi de cannes carrées, comme nous l'avons supposé). On peut penser qu'il s'agit des poutres, mais doit-on considérer que la canne correspond à 1,97 m ?

Autre dépense de la commune : « la porte d'hault qu'est à la tribune du temple sur le banc du sieur Tabourin ». C'est le menuisier Jehan Combaluzier qui a fini cette réparation en février 1618¹⁴. Le 13 mai 1618, il faut « faire accommoder les couverts des corps de garde et du temple »¹⁵.

Nous trouvons une autre facture nous donnant quelques indications sur le temple : « *rolle et fourniture de ce que Pierre Chastagnier a fourni pour la réparation du temple, bacs, tribunes, troncs et autres choses nécessaires selon que le consistoire en a jugé ; huit livres et demie fer pour accommoder les troncs y ayant fait de gros crampons que rentrent en terre : 1 x 5s 6d : plus a fourni quatre trafiches pour attacher les ponchils* qui soutiennent les tribunes : 2s ; plus trois carterons de clous pour mettre aux tribunes ou ès bancs ; plus une pièce bois pour faire un ponchil : 12 s : trois petites ays et deux couples (?) pour fermer et arrêter les bancs...pour fermer les trous (?) des tribunes : 1x* ». « *Plus pour mettre des vernelles au verroul dud temple et racouter la clef de la caisse du banc du consistoire : 7s 6d* ». Nous apprenons aussi que Pierre Chastanier, serrurier, est un « Ancien de cette église »¹⁶.

Les « anciens » devaient s'asseoir à part, sur le banc du consistoire qui se trouvait, comme l'indique le texte ci-dessus, dans une « caisse », sorte de compartiment réservé. En 1657, le synode fait une déclaration destinée à ceux qui « contre l'ordre et la pratique ordinaire qui ne souffre pas que les anciens soient mis en possession d'aucun banc durant le temps qu'ils exercent leur fonction d'ancien » se

placent ailleurs que sur le banc du consistoire¹⁷. Aymon donnant des détails sur le synode d'Alès de 1620 mentionne l'appel interjeté par l'Eglise d'Alais (noter l'orthographe de ce nom, rare à l'époque), au sujet d'un pupitre qui a été posé entre les Bancs des Femmes, et pour lequel on s'est querellé et battu de telle sorte qu'il y a des gens en procès¹⁸.

Le catalogue de l'exposition « Coligny et son temps »¹⁹ nous offre un texte sur « la tariffe et dénombrement des personnes possédant des bancs au temple de la Calade » (à Nîmes). Ces bancs étaient des propriétés héréditaires et portaient les armoiries ou marques des familles.

Les textes font allusion également au « banc des consuls qui est au temple de la présente ville »²⁰. C'était un des « bancs de distinction » attribués habituellement aux gentilshommes, aux médecins et à leurs familles.

Le 29 avril 1626²¹, on fera appel au « maître vitrier d'Alès » en constatant que « les vitres de la chambre et plusieurs des fenêtres sont (?) et y manquent plusieurs carreaux ».

Quant au clocher²², il est dit « qu'il est aussi ancien que le temple à la réserve d'un petit surhaussement qui y fut fait en 1659 »²³.

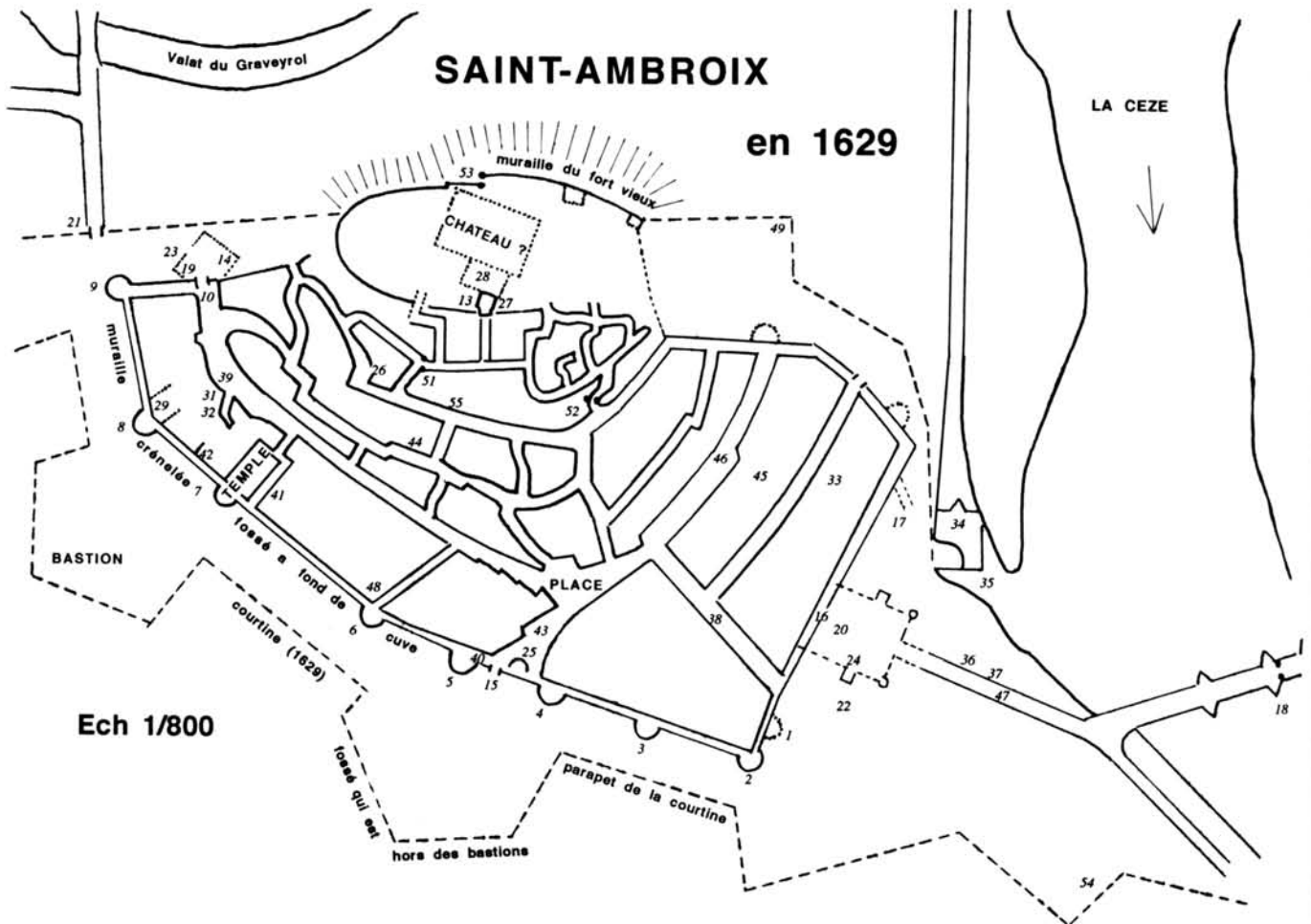
Utilisation du temple

Le temple est utilisé avant 1629 non seulement pour les activités religieuses mais aussi pour les délibérations et, pourrions-nous dire, les assemblées du peuple.

Les Délibérations consulaires du dimanche 7 février 1621 mentionnent : « dans le temple de la ville de St-Ambroix assemblés Messieurs les Magistrats, Consuls, Consistoire et autres chefs de famille et corps de communauté (ont) arrêté (= décidé) à l'issue de la prière suivant (la) lettre à lui (premier consul) adressée de la part de Monsieur Laurdun (?) pasteur de la Bastide (de Virac) l'envoi de soldats aux Messieurs de Privat pour estre secours fait »²⁴.

De même note-t-on le 31 janvier 1622 : « assemblée en conseil général dans le temple » (suit la liste des présents). On « paye et baye suivant l'ordre donné par Mgr le Duc de Rohan logement de la cie...à chaque soldat par jour six sols, aux appointés huit sols... »²⁵.

Essai de restitution du plan de Saint-Ambroix en 1629



Légende

Tours :

- 1 - de Capon (ancienne boucherie)
- 2 - du cap. Rivière
- 3 - de Chabert
- 4 - de Reboul
- 5 - de Saremesance
- 6 - du Sr Bonnaure
- 7 - du Temple
- 8 - de la Maison de Ville
- 9 - de Mlle de Camarguen
- 10 - du Portal d'Alès (1612)
- 11 - de la Porte du Pont (1596)
- 13 - de l'Horloge

Portes :

- 14 - d'Alès
- 15 - le Portalet
- 16 - du Pont
- 17 - petite porte du moulin

Pont :

- 18 - Porte de bois faite à la deuxième pile du pont (1628)

Ponts-levis :

- 19 - de la porte d'Alès
- 20 - de la porte basse (= du Pont)

Rues :

- 38 - Grand Rue
- 39 - Rue du Portal d'Alès
- 40 - rue longeant les murailles
- 41 - Traverse du Temple
- 42 - Passage des Maisons
- 43 - rue de la Place au Portalet
- 44 - rue Soubeyranne
- 45 - rue du Camp du Moulin
- 46 - rue de la Boucherie
- 47 - chemin allant au Pont
- 48 - Traverse de Jullian
- 55 - rue Supérieure

Divers :

- 21 - Poterne
- 22 - Porte du ravelin (=demi-lune) de la porte du pont

- 23 - épaule de la demi-lune (1628)

- 24 - "motte"
- 25 - Fontaine
- 26 - Puits de Cordoue
- 27 - Cimetière du château
- 28 - Eglise détruite
- 29 - Maison de Ville
- 30 - Les prisons
- 31 - L'auditoire de la Cour
- 32 - Le four
- 33 - Autre four
- 34 - Moulin
- 35 - Fuite du béal du moulin
- 36 - Hôpital
- 37 - Logis de l'Ange
- 49 - Campoussonnet
- 51 - Porte de la Boissière
- 52 - Porte Bertone
- 53 - Porte de la Catharinette
- 54 - Bastion des Calquières

C'est « assemblés dans le temple » que les habitants décident de « *demander à Mgr de Rohan un homme entendu aux fortifications pour venir nous marquer celles qu'il est requis à la présente ville...* »²⁶.

Destruction du temple

Un jugement du 31 août 1685²⁷ condamne « *comme relaps Anne Sallelle femme d'Anthoine Vilar, mesnager, Bernardine Plantier, femme de J.-Antoine Gadille, jardinier* », la première à « *faire amende honorable, nue en chemise, la corde au col* » (elle sera bannie du royaume, ses biens confisqués...), la deuxième est renvoyée pour plus ample information dans le courant du mois... Le jugement veut que le temple soit démoli, la R.P.R. (Religion Prétendue Réformée) interdite, les habitants condamnés aux frais et dépens solidairement avec Anne Sallelle. Enfin, le ministre Jean Codur (Cordes ?) est mis hors de cour²⁸ ;

On a souvent écrit, pensé que la cloche du temple avait été placée sur l'actuelle tour de l'horloge, en haut de l'ancienne chapelle du Dugas²⁹, à la suite de la destruction du temple. Il semble plutôt, comme le fait remarquer René Greffeuille³⁰, qu'elle fut brisée mais que le métal fut utilisé pour la nouvelle cloche.

Nous donnons le texte relevé par R. Greffeuille et la traduction qu'il avait obtenue de l'abbé Atger, curé de Saint-Ambroix.

« *Derrore vigente contracta silvi sed profligata haeresi Lvdoici Magni pietate et zelo Michaelis Poncet de la Rivière ep. et com. Vtiensis clariorijam voce momenta notabo. an. D.1687* »

« *Brisée sous le règne de l'erreur je me suis tue, mais l'hérésie ayant été vaincu par la piété de Louis le Grand et le zèle de Michel Poncet de la Rivière, évêque et Comte d'Uzès, désormais j'annoncerai les heures d'une voix plus éclatante. L'an du Seigneur 1687* ».

Sur la panse de la cloche se trouve représentée une croix de Lorraine de 26 cm de haut et dont les bras sont respectivement de 11,50 cm et 19 cm. A la base de celle-ci se trouvent les lettres « P.A.D.M. » (Pax A Domino Mundo). Précisons enfin que l'ouverture de la cloche mesure 98 cm de diamètre.

St-Ambroix conserve le souvenir du premier temple en donnant à la place aménagée sur son emplacement le nom de « *place du Temple* ». Sont encore visibles les départs des arcs doubleaux (côté ouest).

Le compoix de 1659 mentionne la ruelle du Temple qui devait longer le temple du côté est. Du côté des « *murailles de la ville* » se trouvait la tour du temple, dont les fondations ont été mises au jour en novembre 1974 entre la fontaine et l'angle Ouest de la place, et détruites lors de la mise en place de câbles téléphoniques (Narbonne-Lyon).

Que deviendra ce premier temple ?

Un Mémoire du Consistoire de l'Eglise Protestante de St-Ambroix « relativement à sa pétition au Citoyen Préfet du Gard » (1808 ?) précise : « *Les protestants de St-Ambroix avaient avant la Révocation de l'Edit de Nantes un temple où ils exerçaient leur culte, et qui fut démoli jusqu'au raz-du-sol mais l'emplacement reste avec les fondements* ». Un autre texte précise : « *Les fondements ainsi qu'une partie des murs latéraux existe et la réédification sera facile et peu dispendieuse* » (sic).

Tous les biens des protestants furent mis en régie, c'est-à-dire qu'ils furent confiés à des administrations qui passèrent des baux à rente au plus offrant.

« *L'emplacement dont il s'agit fut mis en régie comme tous les autres biens des Religionnaires et adjugé, savoir une partie au citoyen Domergue³¹ sous la modique rente de 3 F et l'autre au ci-devant évêque d'Uzès pour celle de 6 F* ». Un texte précise que « *les vacants contiennent 9 cannes* » ; « *Les protestants doivent retrouver leurs biens* ».

Les protestants aimeraient voir leur temple se dresser à l'emplacement de celui qui avait été détruit en 1785 (1685 ?).

En l'an X une lettre était envoyée au Préfet du Gard : « *Citoyen Préfet, ...depuis plus de trente ans un ministre de leur culte réside au milieu et depuis plusieurs années ils se rendent pour célébrer leur culte régulièrement tous les dimanches dans un enclos hors de la commune* ».

Plusieurs projets précéderont la construction du second temple.

(Par une sage décision, le Conseil Presbytéral de St-Ambroix a décidé en février 1991 de confier huit documents aux Archives Départementales. Ils sont cotés 90J1 à 8. Nous avons trouvé nos renseignements dans le document J1 : Délibération du Consistoire.)

Extrait des Délibérations consulaires de 1610 (transcrit grâce à l'aide de M. Sablou, Conservateur en Chef des Archives du Gard)

« Dudit jour dimanche 18 juillet 1610 dans le temple de la présente ville de St-Ambroix assemblés en Conseil Ordinaire sieur Estienne Ginjoux, premier consul...Monsieur Petit, ministre de la parole de Dieu en l'esglize dudict Saint (Ambrois) s'estant présanté auroit propozé à la compaignye, comme le me(r)credy septiesme du présant mois, MrMe Justin de Mirmand, lieutenant et viguier et juge en la court royalle de Saint Jehan de Maruejolz, en suite de plusieurs choces (=choses) par luy conues contre ledSr Petit en parolles et en faicts se présentant devant le Consistoire, conduit par Mr Galoys (?) de dans le temple à l'issue du presche au lieu de respondre aux plaintes que ledict Sr.Petit faisoit contre luy et sa femme à raison des injures à luy proférées publiquement par les rues de la présant ville, après avoir encores continué au présant lieu devant led. Consistoire et dict tout hault qu'il vouloit tuer led. Sr.Petit, et s'en estant esforcé de ce faire luy auroit jecté la clef du temple pesant demy livre contre sa teste pour le tuer suyvant son dessaing, par (suite) de laquelle Dieu, destournant le coup il l'auroit atteinct seulement au dessus de l'espaule droicte, de sorte que despuis il ne c'est (s'est) éi (=pu) ayder du bras, et de plus led.Sr de Mirmand disait tout hault en la rue qu'il vouloit tuer led.Sr pasteur quand bien il devroit mourir. C'est l'occasion que led. Sr.Petit c'est (=s'est) dressé au présant consel (=conseil) pour savoir sy la ville ne le veult soustenir et fere (=faire) demeurer en icelle en seureté et ès mesmes honneurs, dinittés (=dignités) et gages acoustumés. Se plainct encores ledict Sr Petit de ce que le dimanche unzième du présant mois, le Sr de Fau père dud. Sr. De Mirmand disoit en consistoire en l'absence dud. Sr ministre pour n'avoir peu precher ce jour-là ny le vandredy précédant à occasion de la douleur de son bras et blessure qu'il avoit receu, qu'il luy falloit amoindrir son entretènement, requérant et priant la compaignye de vouloir desliber(er) sur tout ce dessus. La Compaignye, ayant entendu la proposition faicte par ledict Sr Pasteur, trouvant icelle estre raisonnable, a deslibéré et conclud uniformement que Mr le consul Guinhoux et le sieur Malhant sont pryés de rapporter audict sieur pasteur comme le présant consel ordinaire en corps de comu(n)aulté, dinittés et gages acoustumés, et d'icelluy soustenir au péril mesmes de leurs vyves, tout ainsi et en la forme

qu'ilz ont cy-devant faict et de ce faict led.Sr Petit sera pryé de s'en assurer. Sur quoy led.Sr.Consul Guinhoux et Malhan se sont acheminés devers led. Sr.pasteur auquel ilz ont faict entendre la teneur de la susd. Délibération ; Qui (=lequel) a faict respon- ce la vouloir agréer et icelle a accepté.

* Un lecteur connaîtrait-il le sens du mot « ponchil » ?

Notes

- 1 Gabriel Liotard, Montpellier, 1975
- 2 A.N. TT 268 f°612 sq.
- 3 CC 1577, 2 juin (CC = Archives communales. Liasses correspondant aux comptes financiers)
- 4 CC 1590
- 5 CC 1596, 27 décembre
- 6 Pasteur Pierre Carenas. 400^{ème} anniversaire de l'Eglise Réformée de St-Ambroix, 1960 Alès. Imprimerie « Cévennes »
- 7 CC 1600 f°71
- 8 A.N. TT 268 f° 612 sq
- 9 BB 1609 (BB = Délibérations consulaires de St-Ambroix (Registres ou cahiers)
- 10 BB 1610, 26 janvier
- 11 La nouvelle de l'assassinat du roi Henri IV parvint donc assez vite à St-Ambroix !
- 12 CC 1612
- 13 CC 1613, avril
- 14 CC 1618
- 15 CC 1624
- 16 CC 1624
- 17 BCU A40 p. 527 (synode de Montpellier)
- 18 Aymon, c.c/ tome II, p.176
- 19 Nîmes ; documents sur la réforme à Nîmes (Nîmes, 1974)
- 20 BB 1658, le 29 /7
- 21 BB 1626
- 22 Le compoix de 1659 le mentionne (A.C. f°180) : le sr Borne possède un étage « au dessous du clocher du temple », surface « 2 cannes ».
- 23 Voir « Promenade à travers les temples de France » / René Laurent. Les Presses du Languedoc, Montpellier, 1996.
- 24 BB 1621
- 25 BB1622
- 26 BB 1622. En février 1626 « six députés sont désignés » pour voir de Mr Delmas son dessin sur les fortifications ». En 1628, il sera fait appel au sr Caernyaret (?) de Nîmes (Cf thèse G.Liotard p. 47).
- 27 B.S.H.P.F., XXVI p 548
- 28 Cf. Bibl.Prot. Hs 780 I « La Démolition de tous les temples ou lieux d'Assemblée pour les exercices publics de la Religion Prétendue Réformée qui ne sont pas hors les villes, bourgs et villages ». 1664, par Meynier, P. Jésuite.
- 29 Détruite par les Protestants en 1560
- 30 René Greffeuille, Instituteur honoraire. Texte manuscrit orné de photographies, relevés etc... sur Saint-Ambroix et la région. Relevé le 14/06/1961. C'est en partie le « cahier de fouilles » correspondant aux travaux de recherches entrepris cette année-là sur le plateau du Dugas.
- 31 Pierre Claude Domergue Lamatte (acte du 3 juin 1767)

LA TOUR BERMONDE ET LE FORT DE BELVEZET

Par Virginie Monnier

Les renseignements mentionnés en italiques proviennent du texte « *Le Castelas de Belvezet* ». J. de Saint-Venant, Caen, 1905. Il s'agit apparemment d'un tiré à part d'un texte de 1892 publié en 1905 dans le « *Bulletin monumental* ».

La tour bermonde

○ Situation et accès



Elle est perchée sur une colline escarpée qui domine au Sud-Ouest les deux anciennes paroisses de la dépression de Belvezet, à savoir l'actuel *Mas de l'ancienne Eglise* (Saint-André) et le village de *Saint-Saturnin* (ou S. Sadorni) dont il ne reste qu'un lieu-dit sur les cartes, une

trace (abside de l'église) sur le cadastre de 1830 et un trésor en partie conservé au musée Calvet d'Avignon. La tour est bâtie à 273 m. d'altitude, soit à peu près à la même hauteur que le Castellas d'Aigaliers (268 m.).

On accède assez facilement au castellas par des rampes situées au nord et à l'est. En revanche, les côtés sud et ouest sont très escarpés. La tour elle-même et son enceinte sont élevées sur un socle rocheux.

○ Dans la mouvance des seigneurs d'Uzès...

Cette tour faisait partie d'un ensemble qui protégeait la seigneurie d'Uzès au Nord-Ouest et à l'Est, soit Castelnau, Baron, Aigaliers, Belvezet, et Masmolène (tour d'Adélard). Belvezet, (alors appelé Fontjan) est en effet dans la mouvance des seigneurs d'Uzès depuis 1156 au moins (donation de Louis VII confirmée par Philippe Auguste en 1211). Ils y ont le droit de haute justice.

Quelques actes :

En 1144, Brémont [Bermond] d'Uzès fait reconnaissance à Ebrard, évêque du diocèse, et à Pierre, prévôt du chapitre, d'un fief à Fontjan.

En 1207, Raymond Rascas, fils de Brémont, fait reconnaissance au prévôt du chapitre d'Uzès d'un fief à Fontjan, au mas d'Elpdit où est construit un château (charte de 1207).

En 1265, Fontjan devient Belvezet.

La même année, Decan, seigneur d'Uzès, achète des terres à Belvezet et y signe l'acte dans son nouveau logis (*hospicium*).

La tour bermonde paraît donc avoir été édiflée entre 1144 et 1207. Une première enceinte qui englobe un autre bâtiment est élevée entre 1207 et 1265. On ne peut actuellement préciser la date de construction de la seconde enceinte qui fait le tour de la colline.

○ Description de la tour

Curieusement, la tour est de plan légèrement trapézoïdal.

Dimensions extérieures : façade Est, 5,8 m.; façade Nord, 6,6 m. ; façade Ouest, 6 m.

Dimensions intérieures : 4 m. d'Est en Ouest ; 3,4 m. du Nord au Sud

Épaisseur des murs : environ 1,20 m.

Élévation extérieure : la hauteur n'a pu être valablement mesurée ; d'après une carte postale des années 1900, le sommet devait être crénelé (St-Venant parle d'un « *merlon de couronnement percé d'une archère* »).

Au niveau du 2^o étage, l'angle extérieur S.O. est en pan coupé, comme le montre la photo. S'agit-il d'une tourelle de guet ? On ne voit rien de l'intérieur.

Ouvertures :

Façade sud : ouvertures de tir au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage (décrites par St-Venant comme des « *archères avec glacis d'embrasures disposés en escalier. Dimensions extérieures : 0,40 x 0,15 m.* » ;

Façade Est : ouverture de tir au rez-de-chaussée ; porte avec arc en plein cintre au 2^{ème} étage (St-Venant donne comme dimensions approximatives : 2 x 0,80 m.).

Façade Nord : fenêtre au 2^{ème} étage.

Façade Ouest : porte d'entrée au rez-de-chaussée, dans l'angle S.O., largeur : 0,90 m., hauteur : 2,60 m., arc en plein cintre.



(A-t-elle été ouverte ultérieurement lors de la construction du mur d'enceinte tout contre laquelle elle se trouve ?)

Toute la surface nord du « château » est occupé par le « logis » divisé en deux pièces non communicantes de 7,80 m. sur 4,60 m.

Le « logis » s'élève sur trois niveaux : rez-de-chaussée + 2 étages marqués par les trous de boulin des planchers.

La façade Nord est aveugle ; la façade Sud (qui regarde la tour) est percée de deux portes et d'ouvertures.

Un espace de 2,10 m. de large sépare le « logis » de la tour.

La citerne

Dans la « cour » Ouest (*pavée selon St-Venant*), on trouve une citerne enterrée, à 1 m. du mur de la tour. Elle est voûtée et revêtue d'argile fine. Elle mesure 3,30 m. d'Est en Ouest, et environ 4,10 m. du Nord au Sud. La profondeur

est impossible à déterminer à cause des éboulements. Sa contenance est d'environ 30 m³.

Le fort

Un mur d'enceinte entoure la colline en contrebas du « château ». Il est plutôt ovaliforme (80 m. pour le grand axe et 60 m. pour le petit). Il est partagé en deux arcs, à la séparation desquels ont été positionnées deux entrées, l'une à l'Est, l'autre à l'Ouest. La surface enclose est de 35 ares.

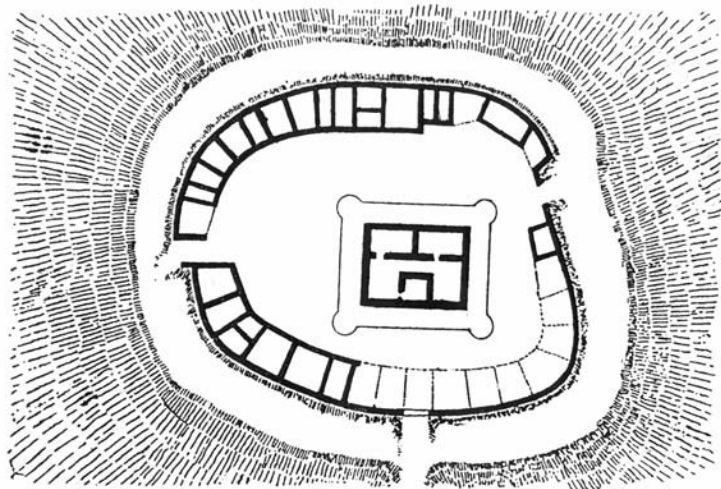
Selon St-Venant, ce mur (aujourd'hui très ruiné et noyé dans la végétation) était de même appareillage et de même épaisseur que celui du « château ». Il conservait encore, en 1892, 4 à 5 m. de haut.

Ce mur est entièrement doublé de logettes de dimensions variables, certaines étant doubles. Elles ramenaient les dimensions intérieures des axes de l'enceinte à, respectivement, 60 m. et 40 m..

St-Venant signale un castrum de même type à Plech de Caumont dans l'Ariège (Bull. archéol. 1898, p. 268) ainsi que des forteresses gardoises complétées par des groupes de demeures carrées juxtaposées sur les pentes : Baron, Le Bois-de-Paris près de Sommières, le Puech de la Dame de Brueys près d'Aigaliers, Soucanton, au Sud-Ouest d'Alès.

Ndlr : l'exemple le plus significatif est celui du Castellat de Montpeyrroux (Hérault).

N
↑



Plan du Castellat de Belvezet.

A. VENTRE, del.

Élévation intérieure : hauteur totale : 14,60 m. La tour est voûtée et percée dans l'angle S.O. d'une ouverture pour accéder au toit. Elle comprend trois niveaux : le rez-de-chaussée + 2 étages.

On voit les trous de boulin des solives supportant anciennement les planchers : deux rangées de 5 trous de 25 cm de côté équidistants, situées en vis-à-vis, respectivement à 4 et 8 m. de hauteur. Pas de corbeaux. Une autre série d'excavations apparaît à la naissance de la voûte, ce qui semblerait indiquer qu'il a existé à l'origine un simple plancher.

Le château

La tour bermonde a servi de point de départ à la construction d'un « château », constitué de la tour elle-même et d'un « logis », le tout entouré d'une muraille qui prend appui sur la tour. Celle-ci se trouve à peu près au centre de la façade Sud du « château ».

St-V. : « le château est posé sur un parallépipède de maçonnerie de 28 m. sur 22 m. 4 angles arrondis en demi-cercles saillants de 5 m. de diamètre. 3 m. de hauteur... Le château mesure 20 m. sur 15 m. »

Il y avait donc une sorte de chemin de ronde « (chemin des lices) bordé d'un parapet de pierre ou de bois formant une fausse braie ou défense basse. »

La muraille est ruinée à l'angle Nord-Ouest et au Sud-Est. On ne peut déterminer par où se faisait l'entrée dans le « château ».

LES GRANDES PAROISSES

Par Jean Castan

1^{ère} partie : Les grandes paroisses anciennes.

La christianisation de l'Ager Nemausensis

En 313, l'empereur Constantin mit fin aux persécutions et accorda aux chrétiens le droit de pratiquer leur religion.

Les évêchés s'organisèrent à l'intérieur des circonscriptions civiles, les « Civitas », et furent à l'origine de vastes paroisses¹.

Créé en 393, l'évêché de Nîmes correspondait à l'Ager Nemausensis, le pays des Volques Arécomiques, et comprenait le Gard et une partie de l'Hérault. « En 419, on en détacha le diocèse d'Uzès, lequel dut céder une partie de son territoire pour former le diocèse d'Arisitum, au VI^{ème} siècle, lequel fut réuni à l'évêché de Nîmes vers 798 ». Le siège de Nîmes fut lui aussi amputé d'une partie de son territoire lors de la création des évêchés de Maguelonne et de Lodève²

Arisitum.

Grégoire de Tours (538-594) est, à l'origine, le seul auteur qui ait évoqué Arisitum.

Il a écrit succinctement que :

- « Mondéric, passé dans le royaume de Sigebert 1^{er} », (571-575), ce qui pose question, « fut institué évêque d'Arisitensem » ;

- « L'évêché comprenait quinze paroisses environ »,
- « Dalmas, évêque de Rodez, les a revendiquées ».³

On reproche à Grégoire de Tours « une chronologie totalement déficiente »⁴ et des divergences ont été évoquées dans mon article « Arisitum », LCC n°149.

Tout en regrettant que l'évêque de Tours n'ait pas précisé où se trouvait le siège de l'évêché, ainsi que les noms des paroisses l'ayant constitué, on peut déduire de cette citation que le nombre de « quinze paroisses environ » est particulièrement significatif.

Et ce sont bien les paroisses du VI^{ème} siècle qu'il convient d'évoquer.

Les Paroisses du VI^{ème} siècle.

Chacune d'entre elles couvrait généralement un grand espace, sans rapport avec la surface moyenne qui sera celle des 379 paroisses des diocèses d'Alais, Nîmes et Uzès (en 1694), ou des 353 communes du Gard (recensement de 1999).

La paroisse primitive, « naturellement vaste », avait un territoire généralement compact, « bien dessiné » avec des limites naturelles, « cours d'eau, chemin »⁴, particulièrement en Cévennes, où elles suivaient des lignes de crêtes, l'aïgovers. Autrement dit, elles présentaient un territoire et des limites homogènes.

On peut voir ainsi l'image des paroisses évoquées par Grégoire de Tours. Leurs dimensions obligeaient les fidèles à faire de longs déplacements vers l'église paroissiale, à l'occasion des sacrements.

Les Paroisses se multiplient.

Dans le chapitre 2 qu'il consacre à « la paroisse carolingienne, VIII^{ème} et IX^{ème} siècles », Michel Aubrun montre qu'alors « les campagnes se couvrirent des milliers d'églises rurales que comptera par la suite l'espace français ».

Demandées par les habitants qui voulaient des lieux de culte proches de leurs domiciles, elles furent en bonne partie l'œuvre de laïcs (seigneurs, riches propriétaires, etc.), intéressés souvent par leurs revenus.

Ils devinrent ainsi les « Patrons » de ces édifices culturels transmissibles par héritage, ce qui créa une situation anormale que l'Eglise parvint à éradiquer au début du deuxième millénaire (XII-XIII^{ème} siècles) grâce à ce qu'on appelle la « réforme grégorienne ».

C'est alors que de nombreux édifices religieux avec leur patrimoine foncier furent donnés aux évêchés et surtout aux abbayes. Ainsi Saint-Pierre du Vigan, Saint-Martin d'Alzon et Sainte-Marie de Saumane, églises aux vocables très anciens, ont été attribués à Saint-Victor de Marseille.

Consacrées par l'évêque, les églises nouvelles des VIII^{ème} et IX^{ème} siècles avaient alors été en mesure de donner naissance à des communautés dont les territoires furent généralement prélevés sur ceux des grandes paroisses anciennes.

Evoquant les « paroisses fondées entre 950 et 1100 environ », Michel Aubrun parle de superficies « petites, voire minuscules avec des limites artificielles... découpées comme à l'emporte-pièce dans le tissu paroissial préexistant ».⁵

Curieusement, les preuves écrites abondamment énumérées dans les ouvrages locaux les plus consultés – dictionnaires de Germer-Durand² et de l'Abbé Goiffon⁵ – sont très généralement datées des débuts du deuxième millénaire, exception faite des abbayes, des églises urbaines et d'autre, rurales, disparues.

Un suivi intéressant.

L'histoire du pays gardois est quelquefois illustrée d'images discutées. « Les invasions sarrasines dépeuplèrent tellement les paroisses du diocèse d'Arisitum (Arisitensis), qu'il n'eut plus assez d'importance pour former un évêché et Charlemagne l'incorpora en 788 au diocèse de Nîmes ».⁵

Les historiens d'aujourd'hui ont une vision différente de cette période et des interventions de Charles Martel.

En partant de la création de l'évêché d'Arisitensis, il est possible d'approcher un suivi chronologique intéressant pour sa durée et sa rareté, en passant par l'une de ses composantes essentielles : le pagus Arisitensis, devenu la Vicaria Arisitensis qui s'est perpétué dans la baronnie et Terre d'Hierle, laquelle, quoique diminuée sur la fin, a existé jusqu'à la Révolution française.

Il peut être schématisé comme suit :

- VI^{ème} siècle (533 ?), création de l'évêché d'Arisitensis.
- VIII^{ème} siècle (798 ?), suppression de l'évêché et rattachement au diocèse de Nîmes.
- 875, mention de la vicaria Arisitensis dans le cartulaire de N.D. de Nîmes, puis dans ceux de Gellone en 877 et de Conques en 976.
- Puis baronnie et Terre d'Hierle sont régulièrement mentionnées sous l'Ancien Régime (voir Arisitum, L.C.C. N° 149).

2^{ème} partie : Les grandes paroisses survivantes.

Une carte parlante.

En préparant un article sur les oliviers d'Aulas (L.C.C. N° 146), les archives de la Grande Recherche des années 1550 m'ont fait découvrir qu'Aulas et son territoire demeuraient encore une grande paroisse ancienne, constat que n'avaient pas fait les auteurs d'hypothèses sur l'évêché d'Arisitensis.

A défaut d'autres informations précises, j'ai examiné la dimension du diocèse évoquée par Grégoire de Tours, « une quinzaine de paroisses environ ».

Ainsi, j'ai exploité un document qui est à la portée de tout un chacun : la Carte administrative – 30 – Gard, à l'échelle d'un cm = 5 km, éditée par l'I.N.S.E.E. et l'I.G.N. en 1999.

Les limites des communes, même très schématisées, sont très évocatrices et elles permettent de distinguer quatre modules de territoires communaux : grands, moyens, petits, et minuscules.

Au premier coup d'œil, la carte apporte des renseignements significatifs.

Afin de l'adapter à mon analyse, j'ai redessiné la grande paroisse d'Aulas dans son tracé initial avec les hameaux d'Arphy, Bréau, Mars et Salagosse qui lui appartenaient à l'origine. J'ai ajouté Meyrueis, qui a fait partie du diocèse de Nîmes jusqu'à la Révolution et j'ai reconstitué le territoire de Saint-Marcel de Fontfouillouse (Les Plantiers) dont le quartier de Tourgueille a été transféré récemment à Saint-André de Valborgne, ainsi que celui de Trêves qui fut amputé tardivement de Causse-Bégon et de Revens.



*Aulas - Vue générale (au premier plan, les moulins)
Photo Alain Combes*

Sur la carte, consultable aux AD du Gard, on peut voir trois particularités importantes :

- les dimensions très contrastées du territoire de Nîmes avec ceux des trois chefs lieux d'arrondissement créés en 1792 (Alès, Uzès, Le Vigan)
- les dimensions importantes des territoires de Beaucaire, Saint-Gilles et de quelques communes littorales,
- les grandes paroisses existant encore dans les Cévennes de l'ancienne viguerie du Vigan.

A remarquer, la rareté de grandes communes, à l'exception de Barjac et Lussan, dans l'ancien diocèse d'Uzès.

Territoires communaux de la Préfecture et des Sous-préfectures, y compris Uzès.

Nîmes est une très grande commune, héritage de son prestigieux passé de cité romaine, ayant bénéficié au cours de sa longue histoire d'acquisitions multiples.

Le schéma ci-dessous (croquis 1) illustre cette importance par rapport aux localités, sièges de sous-préfectures, de superficies communales moyennes.

Inserée entre de nombreuses communes limitrophes, Alès ne semble pas être le reliquat d'une grande paroisse démembrée. Malgré les avis contraires émis par les auteurs locaux, son existence est très ancienne.

Uzès, qui fut siège d'évêché jusqu'à la Révolution, présente une configuration territoriale identique. Elle a une riche histoire. Comme pour Alès, sa surface présente une image relativement homogène et, tout comme Alès, elle a dû être une paroisse ancienne, modeste, exceptions confirmant une règle concevable mais encore insuffisamment attestée.

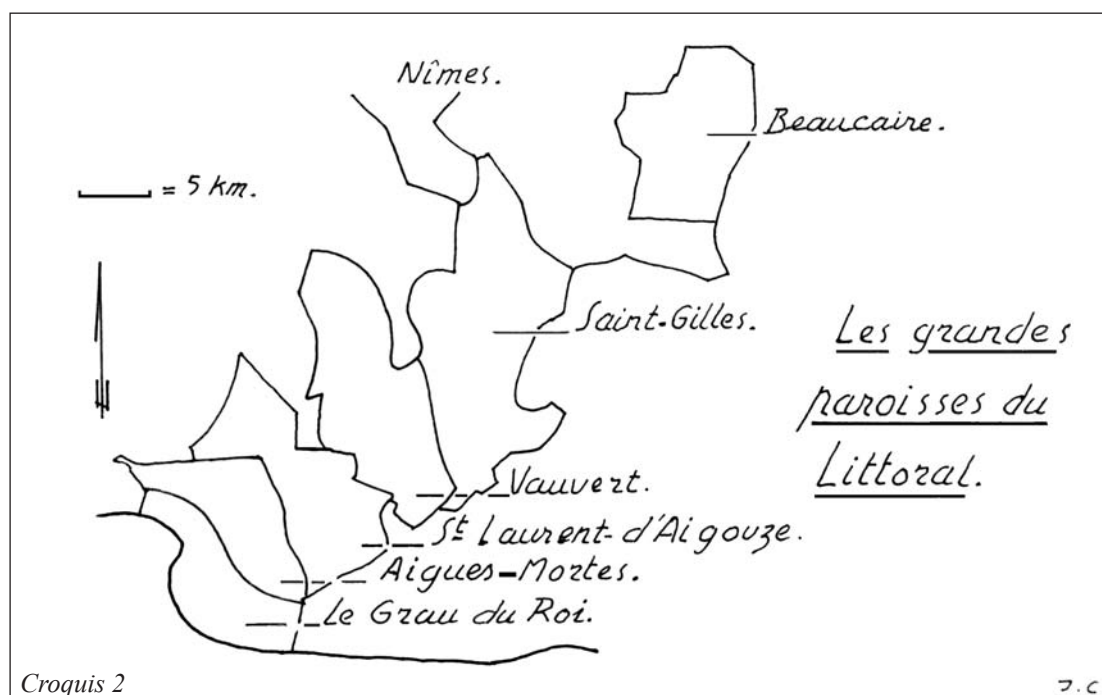
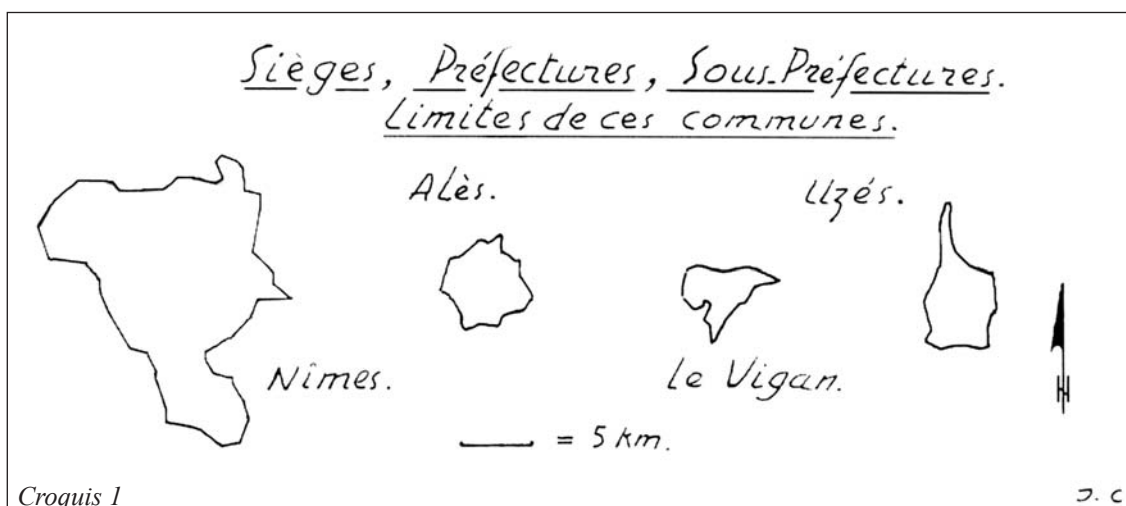
Le Vigan aurait une origine lointaine², au demeurant peu connue, mais la représentation de son territoire et le tracé de ses limites sont nettement hétérogènes. L'importance du Vigan au cours du deuxième millénaire a été impulsée par sa désignation comme

chef-lieu de la viguerie du Vigan-Meyrueis, puis comme sous-préfecture.

Les grandes paroisses du littoral.

Ce sont même de très grandes paroisses, touchant plus ou moins la Petite Camargue et la Camargue.

- Beaucaire, « Ugernum », point de passage du Rhône, port, château et la célèbre Foire. La ville fut le siège de la Sénéchaussée de Beaucaire-Nîmes lors de sa création.
- Saint-Gilles, voisine du port phocéen d'Herakleïa (Espeyran).
- Vauvert, « Posquières » et la Costière que nos aïeux nommaient « le Grès », fréquenté par les hommes du néolithique.
- Saint-Laurent d'Aigouze, proche de l'abbaye de Psalmodi.
- Aigues-Mortes, célèbre par ses remparts, dont la construction fut ordonnée par Saint-Louis qui voulait



un port de départ pour les croisades, qui soit relié à la mer par le Grau d'Aigues-Mortes, lequel devint le Grau du Roi qui bénéficia d'une bonne partie du territoire d'Aigues-Mortes.

Les grandes paroisses du nord-ouest cévenol.

A l'exception de Meyrueis, elles n'atteignent pas aux dimensions des grandes paroisses du littoral et semblent correspondre à une partie de la quinzaine de paroisses dont a parlé Grégoire de Tours.

Le schéma ci-dessous en distingue huit, dont quatre reconstituées dans leurs limites anciennes.

En partant d'Aulas, au nord, se trouvait le grand territoire de Meyrueis qui bien que faisant partie du diocèse de Nîmes hommageait aux comtes d'Armagnac, par l'intermédiaire du comte de Rodez.

Les paroisses encadrant Aulas, à l'ouest, au nord et à l'est, y compris Saint-Marcel de Fontfouillouse, ont relevé de la justice de Meyrueis jusqu'en 1790.

A l'ouest, on trouve Lanuéjols, dont le nom est typiquement gaulois et Saint-Sauveur de Pourcils, dont la dédicace atteste l'ancienneté de son église.

Suit Trèves, cher à Adrienne Durand-Tullou.

Puis Notre-Dame de Dourbies qui présente une superficie et des limites homogènes comme les communautés suivantes.

Vers l'est, Aulas voisine avec Valleraugue, grande paroisse intacte dont le territoire comprend le bassin supérieur de l'Hérault et celui du Clarou.

Enfin, vient Saint-Marcel de Fontfouillouse (Les Plantiers), qui s'étale sur dix km d'ouest en est. Etant donné le terrain accidenté, l'automobiliste doit en couvrir 15 pour aller de Bourgnole au col du Pas.

Conclusion.

Il y a dans cette étude une approche mesurée de ce que pouvaient être les grandes paroisses du VI^{ème} siècle. Nous venons d'en distinguer huit dans ce que l'on pense avoir été le diocèse d'Arisitensis. D'autres encore, dont certaines auraient été situées sur le Causse Noir, sont à rechercher autour d'Alzon, Blandas, Roquedur, Sumène, mais comment ?

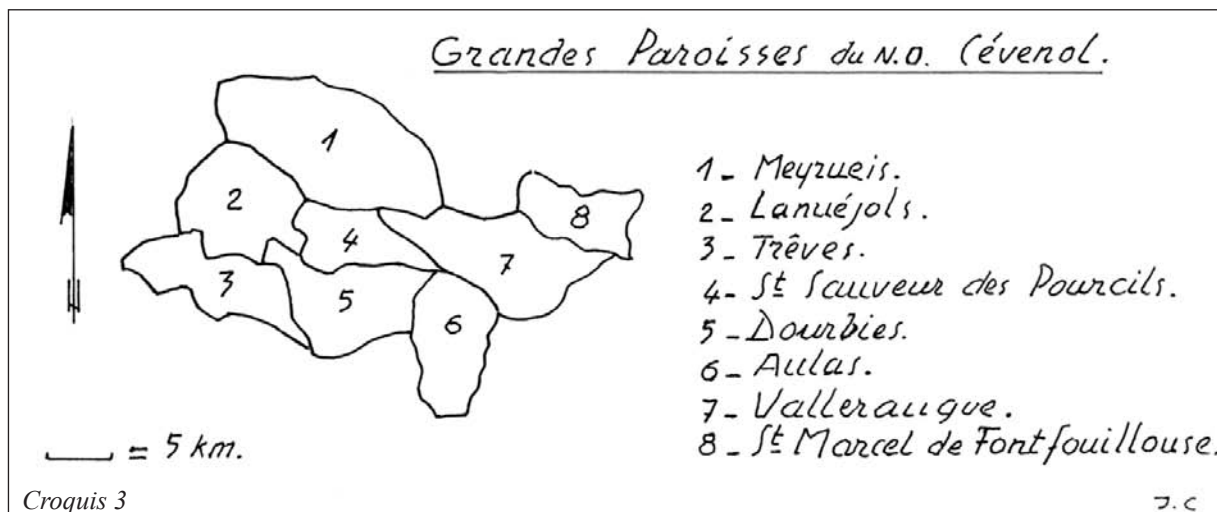
Une page vient d'être lue rapidement, aussitôt refermée.

Le XXI^{ème} siècle n'est plus ouvert à de nouvelles paroisses, mais bien à des communautés de territoires dont les composantes conserveront leur appellation de « villages », qui ne le seront plus.

Ndlr : les croquis sont de Jean Castan, qui a pu exploiter la Carte administrative du Gard, avec l'aimable autorisation de L'INSEE Languedoc Roussillon et de l'IGN Languedoc-Roussillon, Autorisation n° 32.7021.

Notes

- 1 Michel Aubrun. La Paroisse en France des origines au XV^e siècle. Picard, 1986.
- 2 Germer-Durand. Dictionnaire Topographique du Gard. Paris, 1968.
- 3 Grégoire de Tours. Les Belles Lettres, 1999.
- 4 Stéphane Lebecq. Les origines franques – V^e-IX^e siècle. Le Seuil, 1990.
- 5 Abbé Goiffon. Dictionnaire T.S.H. du diocèse de Nîmes. Nîmes, 1881.



QUESTION SUR UNE LIMITE

Par Jean Castan

Depuis longtemps, je m'interroge au sujet du tracé anormal des limites communales entre Le Pompidou, Bassurels et Saint-André de Valborgne.

Mes études récentes sur les grandes paroisses des hauts-cantons de l'ouest cévenol au VI^{ème} siècle montrent que leurs surfaces (un ou deux bassins versant contigus) et leurs limites (généralement matérialisées par des lignes de crêtes ou des lignes de pente), constituent des ensembles homogènes.

Si l'on observe la Vallée Borgne, on constate que, du tunnel du Calvadès à Pont-Marès, les territoires communaux sont encadrés, grosso-modo, par la Corniche (route des Gabales) au nord-est, par la Draille d'Aire de Côte au sud-ouest.

L'Estréchure (ex St-Martin de Corconnac) et Saumane étaient deux paroisses tellement enchevêtrées qu'elles justifiaient le qualificatif de « paroisses siamoises », sans qu'il soit possible de dater son ancienneté. Cette situation aberrante a été constatée par les « Arpentements » des années 1550 (L.C.C. n°136). La Révolution a normalisé la situation, séparant les deux territoires par une limite matérialisée par le ruisseau de Monésilles (rive gauche du Gardon) et le Rieu-Obscur (rive droite). Peut-être ces deux paroisses n'en faisaient-elles qu'une au VI^{ème} siècle.

Précisons que Tourgueille et le bassin versant de son ruisseau, qui étaient des Plantiers (ex St-Marcel de Fontfouillouse), ont été récemment rattachés à St-André de Valborgne.

Tout cela s'inscrit bien dans un ensemble homogène sauf pour St-André de Valborgne, dont le territoire au nord-ouest, comme le montre le schéma ci-dessous,



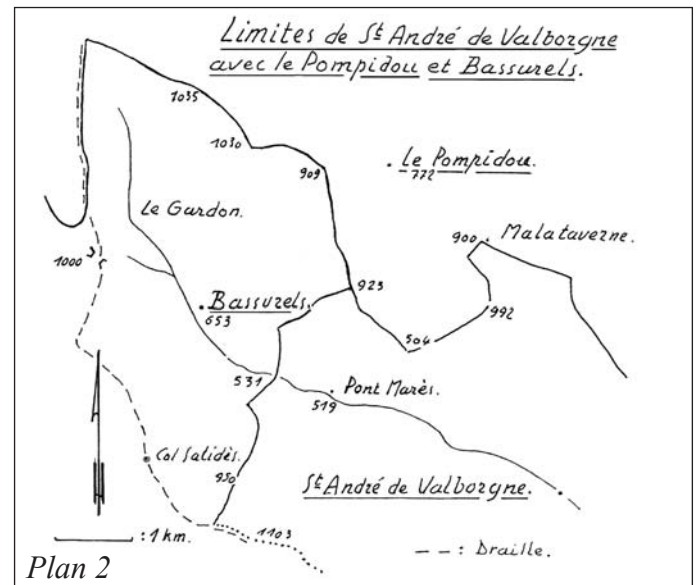
est borné, de Malataverne (sur la Corniche) à la Draille d'Aire de Côte, par un surprenant tracé, présentant l'aspect de coupures taillées dans le vif.

Séparant St-André de Valborgne des communes du Pompidou et de Bassurels, cette limite, de Malataverne (900 m), monte (vers le sud), jusqu'à 992 m,

puis descend à 500 m, pour remonter à 923 m (vers le nord), pour dévaler vers le Gardon, qu'elle franchit à 531 m. Elle remonte ensuite (vers le sud) jusqu'à la draille d'Aire de Côte qu'elle atteint vers 1100 m.

Le schéma ci-dessous souligne l'hétérogénéité de cette frontière inter-communale.

Figure aussi le tracé de la Draille d'Aire de Côte, qui est à peu près la ligne de partage des eaux, entre le versant atlantique et le versant méditerranéen.



Cette disposition ouvre un espace au Pompidou, au sud, dans la Vallée Borgne jusqu'à la Vernède.

Il en va autrement pour Bassurels. Son territoire communal est à cheval, sur la Draille d'Aire de Côte, au Marquairès. A l'ouest, sur le versant atlantique, il est constitué par le bassin versant du Tarnon qui coule vers le Tarn. A l'est, Bassurels, versant méditerranéen, est le bassin supérieur du Gardon dit de Saint-Jean. Entre la Bastide au nord, et le château de l'Hon, au sud, se trouve la quasi-totalité de sa population.

On ne peut pas considérer que ce territoire communal est homogène. Par contre, ses limites le sont, d'une manière générale, mais le tracé de Malataverne à la Draille d'Aire de Côte ne permet pas de confirmer une homogénéité.

Il est possible que cette situation soit ancienne et même très ancienne. Peut-être la paroisse de St-André (ou sous un autre toponyme) du VI^{ème} siècle englobait le cours supérieur du Gardon ?

Peut-être aussi un spécialiste de « Feuda Gabalorum », un connaisseur du « Paréage entre le Roi de France et l'Evêque de Mende » ou un chercheur explorant les archives de Lozère apportera des éléments d'information.

C'est ce que je souhaite.

DAVID DEVÈZE (3) Inventaire après décès

par Gérard Caillat

David Devèze, notre meunier de Rousses, est décédé le 8 septembre 1791. Malgré ses mauvaises affaires, il laissait à sa veuve et à ses enfants quelques biens. Il est nécessaire d'en faire l'inventaire. Certaines formalités s'imposent.

La pose des scellés

Un des frères du défunt a fait avertir Duclaux, le juge de paix de Meyrueis. André Papel, son premier assesseur, note ce 9 septembre 1791 : « Il nous a été envoyé une lettre du village de Rousses en date de ce jourd'huy adressée audit sieur juge de paix par le nommé Devèze et de lui signée, qui nous dénonce le décès de David Devèze munier dudit Rousses, et nous requiert de nous transporter dans la maison du défunt pour y procéder à l'apposition du scellé sur les meubles et effets délaissés par ce dernier [...] Attendu l'heure tarde, ledit lieu de Rousses se trouvant éloigné d'environ trois lieues de cette ville, nous avons arrêté que nous nous transporterons demain dix du courant de grand matin audit lieu de Rousses et dans la maison du défunt, à l'effet de procéder à l'apposition du scellé des meubles et effets dudit David Deveze et plus avant s'il y a lieu »¹

Partant donc de bon matin avec le greffier du juge de paix, Papel franchit le lendemain les 12 km qui séparent Meyrueis du moulin, soit par Jontanels et Cabrillac, soit par le col de Perjuret, pour arriver « à l'heure de dix du matin dans la maison de fu [sic] David Deveze dudit Rousses ».

Il enregistre d'abord la déclaration de la veuve, Magdelaine Penarié. « Son mari serait décédé le huit du présent mois laissant en bas âge trois enfants de leur mariage appellés Jean Pierre, Victoire et Marie [...] La succession dudit Devèze se trouve chargée de dettes [...] Pour la conservation de ladite succession et des meubles et effets qui en forment une partie, elle requiert qu'il nous plaise procéder à l'apposition des scellés sur lesdits meubles et effets du défunt qui se trouvent en évidence. Et n'a scu signé de ce requise ».

Le premier assesseur fait apposer les scellés « sur les meubles et effets de la succession du défunt pour la conservation des droits des pupilles et créanciers aux endroits fermés à clef à nous indiqués appartenir à la succession du défunt ».

Commence alors l'inspection de la propriété « en présence de Jean Antoine et Jean Devèze, Jean Aurès du lieu de Rousses, les deux premiers frères du défunt, et ledit Aurès son germain au second degré, de

Jean Antoine Aurès des Ablatats autre germain du défunt, François André Penarié habitant du village de Temelac² frère de ladite veuve et François Soulages dudit Temelac beau frère de la veuve ». Toute la famille est mobilisée.

La demeure

« Premièrement, nous avons apposé le cachet du juge de paix dudit canton de Meyrueis sur cire rouge avec un écriteau en papier coté *ne varietur*, daté de ce jourd'huy et de nous signé, à un cabinet bois de noyer à deux battants, fermé à clef, dans la première chambre à côté de la cuisine n° 1. Plus nous avons apposé un autre scellé conforme au précédent, à la porte qui communique de la seconde chambre à côté de ladite cuisine au grenier pardessus ladite seconde chambre, dans lequel grenier ont été transportés la plus grande partie des meubles et effets de la succession n° 2. Et enfin nous avons apposé un troisième scellé comme le premier sur un autre cabinet bois de châtaignier à deux battants fermé à clé dans ladite seconde chambre où sont les papiers et autres effets du défunt n° 3 ».

Les scellés préserveront le contenu des deux meubles et du grenier qui couvre tout le rez-de-chaussée, jusqu'à leur inventaire détaillé par le notaire. La visite peut commencer.

« Après laquelle apposition de nos dits scellés, ladite veuve Devèze nous a encore requis de procéder à la description des meubles en évidence qui sont dans la maison ». La demeure comprend trois « chambres », c'est-à-dire trois pièces.

« Dans la chambre servant de cuisine, y avons trouvé les articles suivants, consistant en :

- un *chauderon* cuivre pesant 8 livres un quart, avec son *ance* [anse] en fer ;
- une marmite cuivre avec sa couverte de même pesant avec son *ance* fer 5 livres 5 onces ;
- un autre *chauderon* cuivre du poids de 13 livres avec son *ance* fer ;
- un pot métal pesant avec son *ance* fer 11 livres 12 onces ;
- six *culieres letons* [cuillères lait] pesant ensemble 4 livres ;
- un chandelier avec sa lampe *leton* du poids de 3 livres ;
- une petite romaine fesant 18 livres du grand poids ;
- un seau en cuivre avec sa *bacine* pesant ensemble avec leur *ance* et *queu* en fer 7 livres 2 onces ;
- deux lampes à queue en fer ;

- une marmite cuivre pesant avec sa couverture et *ance* en fer 6 livres 12 onces ;
- une petite *poile* à frire ;
- une petite crémalière ;
- une petite pelle à feu ;
- une couverture de marmite en fer blanc de peu de valeur ».

Manifestement, Papel s'éloigne de la cheminée, non sans avoir pris soin de peser le métal, ce qui nous rappelle sa rareté, pour pouvoir estimer les instruments de cuisine et d'éclairage. Il trouve encore :

- « deux bêches fer du poids de 9 livres », trop précieuses pour être laissées à l'extérieur ou dans les granges ;
- « une *ressoire* », on dirait un dressoir ou un buffet, « bois de hêtre et partie châtaignier, avec deux battants au bas, trois étages [étagères] en haut où il y a six plats et trente assiettes de terre et douze cuilières d'étain en mauvais état ;
- deux armoires à deux battants l'un neuf avec sa clef et ferrure et l'autre à demy usé avec sa ferrure et sans clef ni serrure ;
- huit chaises et un fauteuil bois de hêtre garnis en paille ».

Encore de la vaisselle de table, mais point de fourchettes ni de verres. Quant à la petite vaisselle de bois, elle n'avait pas une valeur suffisante pour être inscrite dans l'inventaire. Nous sommes dans la principale pièce à vivre, encore meublée de :

- « deux lits l'un en quenouille³ et l'autre sur des bancs avec leurs paillasses et vieilles couvertes de laine, deux *linsuls* à chacun et deux rideaux l'un de *coutonne* à flames et l'autre autre deux rideaux de cadis, le tout plus qu'à demy usé ;
- deux mauvais coffres sans ferrures ;
- une meth⁴ à pétrir et deux mortiers bois à piler le sel » : avant l'agrandissement de la maison au XVIII^e siècle, un four à pain était inclus dans le foyer de la cheminée.

C'est la seule pièce chauffée. Les chaises et la vaisselle plus que suffisantes nous rappellent que le moulin faisait aussi auberge : les lits, isolés par des rideaux, accueillaien plus vraisemblablement les voyageurs que la famille Devèze, d'où le nombre de lits avec leurs « couvertes » (couvertures) et leurs « linsuls » (linceuls, draps de lits). Le moulin était placé sur le chemin de Cabrillac à Barre.

Les clients devaient être reçus dans la deuxième pièce : Papel et son adjoint trouvent « dans la première chambre à coté de ladite cuisine :

- deux tables bois de hêtre façonnées à demy neuves avec deux tiroirs à la grande et un à la petite ;

- un vieux cabinet à 2 battants avec sa serure et clef ;
- un bois de lit avec ses quenouilles et deux rideaux *coutonat* jaune sur le devant et une couverture de laine à demy uzée ;
- un étoc fer en mauvais état, que les Devèze ont pris soin de retirer de l'araire
- « un autre petit cabinet à deux battants avec sa serure et clef. »

La troisième pièce « à coté de la ci-devant », réservée à la famille, est à la fois chambre et atelier :

- une paillasse de toile posée sur deux bancs ;
- une table bois de noyer entièrement uzée ;
- un cabinet bois de noyer à deux battants avec sa ferrure, serure et clef, que ladite veuve a dit lui avoir été donnée par le testament du défunt ;
- deux fers à repasser et une paire de peignes pour le chanvre. »

Avec la proximité de la rivière, le meunier pouvait cultiver du chanvre en complément de la laine. L'abondance du mobilier montre que l'habitation n'était pas destinée à la seule demeure du couple Devèze et de leurs trois enfants.

Le moulin et ses dépendances

L'assesseur du juge de paix passe ensuite en revue les cabaux du domaine.

« De ladite chambre troisième, nous nous sommes rendus dans l'écurie scituée au-devant de ladite maison, garnie en une crèche d'un seul côté, où est une chaîne fer pour attacher un bœuf ». Il trouve :

- une paire de bœufs âgés d'environ deux ans, de valeur d'environ 120 livres ;
- une vache de sept à huit ans de valeur d'environ 48 livres ;
- vingt brebis, vassieux ou vassives⁵ de valeur de 60 livres par rapport à leur peu de valeur. Du nombre desquelles brebis, il y en a deux appartenant à Marie Devèze sœur du défunt ;
- quatre chèvres dont deux de la portée de cette année et un cochon de la valeur de 30 livres. »

C'est un cheptel plus qu'honorable, avec une paire de bœufs que le meunier pouvait louer pour le labour.

Enfin, nous arrivons au moulin.

« De ladite écurie, nous sommes descendus au moulin à moudre bled composé de deux bladiers, dont l'un hors d'état de moudre y manquant deux mules [meules] et un rouet, et l'autre aussi en mauvais état par rapport aux mauvaises mules et entourage qui le composent, et une meule neuve à placer à l'un desdits moulins ; un foulon en bon état et une mule à gruau ; le surplus comme rouet et rouleau en mauvais état. »

Le meunier disposait également de deux granges à foin, l'une au-dessus de l'écurie « remplie de foin

et de paille de la récolte dernière, et ensuite dans une autre grange dépendante de ladite succession au terroir du Bac, où est enfermé le foin du pred appelé aussi du Bac. Lesdites granges sans fermeture en serrure et clefs. Et dans la pièce de terre appelée Combauvert, nous y avons trouvé un gerbier bled seigle composé de 260 gerbes ». Le seigle attendait peut-être la visite du décimateur, qui en prélevait sa part, avant d'être rentré.

En bas de son rapport, Papel se ravise. Il a oublié. « Et enfin nous avons compté dans la cuisine douze poules et un coq ».

Les enfants

Maintenant, il a tous les « scellés, meubles, cabaux, foins, pailles, gerbiers et moulins, trouvé dans ladite maison, granges, bergerie, moulin et pièce de terre » qu'il laisse « à la garde de ladite Madelaine Pénarié veuve du défunt, laquelle s'en est volontairement chargée, et promis représenter le tout lorsqu'elle en sera requise, comme dépositaire des biens de justice, principalement nos dits scellés, seins [sains] et entiers. »

La séance reprend « une heure après midy ».

Magdelaine Pénarié « dit que, par le dernier testament de David Devèze son mari, il nomma pour tuteur et administrateur de la personne et biens de ses enfants, Jean Antoine et Jean Devèze ses frères et François Soulage son beau frère du lieu de Temelac. Mais ledit Soulage ne se trouvant pas à portée de faire la régie de la tutelle conjointement avec lesdits Devèze frères et d'ailleurs se trouvant chargé d'une famille du nombre de cinq enfants, et une charge de maire de la municipalité de Molezon qui l'exemptent de la tutelle, elle requiert qu'il nous plaise pour éviter des frais audit Soulage le décharger de la tutelle solidaire et y substituer à la place dudit Soulage François André Pénarié son frère et n'a scu signer de ce requise.

Ont aussi comparu ledit Jean Antoine et Jean Devèze frères et François Antoine Pénarié, qui ayant pris connaissance du dire de ladite Pénarié leur sœur et belle-sœur *consentent* que ledit Soulage par les raisons ci dessus alléguées soit déchargé de la tutelle solidai-

re avec eux qui leur avait été commise par ledit David Devèze leur frère et beau-frère et ils se chargent de la régie et administration des enfants pupilles et biens dudit feu David Devèze. En conséquence de quoy, ils ont fait serment sur le Saint *Evengille* d'administrer lesdits biens et personnes des mineurs, leurs neveux et nièces, comme s'ils leur appartenaient en propre et ont signé Pénarié, Devèze Devèze signés »⁶.

Toute la famille étant d'accord, l'assesseur du juge de paix n'a aucune raison de refuser la formation de ce conseil de tutelle.

« Et plus avant n'ayant été par nous procédé, nous avons autorisé en tant que de besoin la *nommination* desdits Devèze frères et Pénarié à la charge de tuteurs et administrateurs des personnes et biens des pupilles dudit feu David Devèze ».

Duclaux, le juge de paix, vient en personne le lundi 19 septembre, accompagné de son greffier, pour lever les scellés en présence des tuteurs et de maître Bousquet, notaire de Saint-André-de-Valborgne, chargé de terminer l'inventaire par celui des « effets » contenu dans les meubles⁷, comprenant notamment les titres de propriété, les créances et les nombreuses reconnaissances de dettes.

Tout est en ordre pour conduire le moulin jusqu'à la majorité des enfants. Dans la conjoncture indécise de 1791, les créanciers avaient sans doute intérêt à attendre pour avoir une chance de se faire rembourser les dettes laissées par David Devèze.

Notes

- 1 Papiers Meynadier, 56, Inventaire après décès (9/09/1791).
- 2 Les Ablatats, hameau de Rousses ; Témelac, près de Molezon.
- 3 Lit en quenouille ou à colonnes : lit à baldaquin avec ciel non fixé au mur.
- 4 Meth : maie ou pétrin domestique dans laquelle on prépare et conserve la pâte à pain.
- 5 Vassives : brebis gestantes.
- 6 Le meunier était donc catholique dans cette paroisse réputée protestante.
- 7 Inventaire qui n'a pas été transmis.

Abonné moi même au L.C.C., j'offre à Mme/Mlle/M.

Adresse.....

.....

un abonnement 2008 à tarif spécial au Lien des Chercheurs Cévenols : 20 €

(Tarif réservé aux nouveaux abonnés) et je joins mon chèque à l'ordre de

LCC-Font-Vive.

(à recopier)

Une arrestation manquée

Voici, d'après Henri Bosc, le récit d'un événement surprenant, survenu au début d'août 1703, sur l'actuelle Corniche des Cévennes¹ :

Le 1^{er} août [1703], le maréchal de camp Julien, pour procéder à l'arrestation du sieur de Soubreton, qui avait été décrété de prise de corps par l'intendant, fit partir de St Jean du Gard une centaine de soldats du régiment de Tarnault, y compris des grenadiers, commandé par le capitaine Pomponne, « brave homme et bon officier ». Ce capitaine reçut ordre d'arriver avant le jour autour du château de Soubreton qui se trouvait à quatre lieues de Saint-Jean, près du Pompidou. Théophile de Sérière, sieur de Soubreton, qu'Antoine Court appelle le sieur de la Roquette..., était devenu suspect aux autorités de la province qui l'accusaient d'aider les Camisards, sans en avoir cependant les preuves certaines². Dès la condamnation du baron de Salgas, il avait été décidé qu'on l'arrêterait chez lui à l'improviste.

Le capitaine Pomponne était à trois bons quarts de lieue de son point de départ, « à mi-coste de la montagne de St Pierre », lorsque trois grenadiers de son avant-garde rencontrèrent une troupe de deux cents miquelets commandés par le sieur de Palmerolles. Ces miquelets escortaient la dame de Soustelle³, jeune personne de 21 ou 22 ans. Originnaire d'Alès, fille du baron d'Alès-Montalet, et petite-fille du marquis de la Fare, elle se rattachait, par son mariage, à une branche de l'ancienne famille protestante des Cambis-Alès. Cette jeune femme, revenant des eaux de Bagnols, n'avait pas voulu coucher au Pompidou, pour profiter de la fraîcheur de la nuit. Il faisait sombre, l'aurore ne s'était pas encore levée. Les trois grenadiers de Pomponne crièrent « Qui vive ? ». Les miquelets⁴, qui connaissaient mal la langue française, ne comprirent pas, et répondirent par « Vive qui pourra ! ». Les grenadiers, en entendant leur accent particulier, le confondirent avec le parler cévenol des Camisards. Ils crurent qu'ils avaient les rebelles en face d'eux ; sans hésiter, ils tirèrent.

A ces coups de feu dans l'obscurité, d'autres répondirent, et, de part et d'autre, la fusillade s'intensifia. Les miquelets placés sur les hauteurs ... furent repoussés par les grenadiers qui se trouvaient à cent pas d'eux. Heureusement, on reconnut la voix d'un aide-major du régiment de Hainaut, qui revenait de

Bagnols et accompagnait la dame ; peut-être aussi le vit-on à la lueur des coups de feu, car, tout à coup, la fusillade cessa... La méprise avait été totale, et l'attaque très vive. Aux premières lueurs du jour, on compta avec stupeur les blessés et les morts ; trois grenadiers gisaient sans vie, cinq ou six autres étaient touchés au visage, dont trois mortellement. Le capitaine Pomponne avait été touché légèrement à l'épaule, et son cheval avait reçu cinq coups de fusil. Quatre miquelets avaient été tués, et plusieurs autres blessés. Le valet de la jeune dame, qui avait reçu un coup de feu et un coup de baïonnette, devait mourir peu après. On trouva parmi les morts un paysan fait prisonnier, que les miquelets conduisaient à Julien.

La dame de Soustelle, durant cette action, toujours à cheval, et sans vouloir se retirer du lieu du combat, « marqua la fermeté d'un Alexandre », reprocha leur recul aux miquelets, et leur rendit leur courage. Elle avait reçu cinq coups de fusil sur ses habits, et eut une tabatière brisée dans sa poche. Poursuivant son voyage avec son escorte, « elle arriva », rapporte Julien, « sur les dix heures du soir⁵, avec autant de sang-froid que si elle venait du bal ».

Le soir du 2 août, Julien, qui regrettait de n'avoir pas été informé de la venue de cette escorte, envoya un nouveau détachement, commandé par le sieur de la Motte, pour arrêter Soubreton, qui, déjà, avait pris la fuite...

Qui était le sieur de Soubreton ?

Il s'agit de Théophile de Sérière, sieur de Soubreton et de la Roquette. Un registre de redevances, en 1666, le cite comme « fils et héritier de son père notaire ». Il est l'un des enfants de Gabriel Sérière, notaire du Masaoût, qui est cité comme tel dès 1628, et qui le sera encore en 1662⁶.

Dans le *Sommaire des Titres du Masaribal*, figure un autre Gabriel Sérière, qui avait acquis, le 25 février 1598, la métairie noble de la Sagne du Masaribal⁷. Les liens de parenté entre les deux Gabriel sont certains, mais quels sont-ils ? Précisons que toute l'oustau Sérière appartient à la religion réformée.

D'après des recherches généalogiques de P. H. Chaix, le Gabriel Sérière acquéreur de la métairie noble de la Sagne se serait marié le 15 août 1587 avec Antoinette d'Alègre, d'où un fils Jean, lui-même marié en 1622 avec Esther Morin (ou Maurin, de Molezon). De ce dernier couple, serait issu Jean Sérière

de la Sagne, rédacteur du *Sommaire des Titres du Masaribal*, et époux (sans descendance) de Louise de Tourtoulon. Outre ce Jean, le couple Sérière-Morin aurait eu d'autres enfants, dont Jeanne (épouse du pasteur Jacques Alexandre de Préaux d'Hérissy d'Apeilly, installé au Pompidou depuis 1661, et fugitif, après la Révocation, avec épouse et enfants), et Sylvie - que nous allons retrouver.

Par ailleurs, existait une autre branche apparentée, issue d'un certain Etienne Sérière, marchand, décédé avant 1615, résidant au Masaoût. Époux de Jeanne Monnier, il serait le père du Gabriel notaire, évoqué plus haut. Ce dernier, époux de Claude Morin, aurait donné naissance à Théophile et Salomon de Sérière, et à 2 filles, Esther et Jeanne. Salomon est assassiné en 1666. Nous ignorons les circonstances de ce crime. Une transaction du 5 mars 1702 (entre Théophile d'une part, et, de l'autre, les familles Rodier et Gaillard - semble-t-il soupçonnées) évoque le « *murtre commis en la personne de Salomon Sérière, frère du sieur de Soubreton, au titre duquel il y eut procès devant le Sénéchal de Nîmes et devant la Chambre de l'Édit et Parlement de Toulouse* ». Les archives des procès devant la Sénéchaussée ne sont hélas pas classées ! D'après les pièces antérieures à la transaction de mars 1702, et citées dans celle-ci, la procédure s'est échelonnée de février 1666 à août 1699. Par la transaction, les parties veulent « *éviter les frais et terminer à l'amiable leurs différends par l'entremise de leurs amis communs...* ». Cette transaction cite les deux sœurs de Théophile.

Théophile épouse sa cousine Sylvie (voir plus haut). Il est par ailleurs témoin de l'acte par lequel Pierre Faïsses est engagé, en 1676, comme précepteur chez Jean Sérière de la Sagne⁸.

De son mariage avec sa cousine Sylvie, naissent au moins trois enfants :

1. Nymphe (baptême protestant, Barre, 1671) qui épouse Pierre Teissier, sieur du Cros, résidant à Ganges, puis à Valleraugue. Le sieur du Cros sera complice de son oncle par alliance Jean Sérière de la Sagne, lorsque celui-ci sera mêlé, en 1684, à la séquestration de deux « dénonciateurs » d'un cas de relaps au Pompidou, en 1685 - ce qui entraîna la destruction du Temple⁹.
2. Lévy, sieur de la Roquette, Soubreton et Masbreton (cf. ci-après).
3. Marc Antoine, sieur de Montredon, qui se marie à Nîmes en 1713, et teste en 1742.

Dès la condamnation du baron de Salgas (juin 1703), Théophile de Sérière, se sentant aussi menacé,

avait décidé de s'enfuir. La décision de l'arrêter, en août, justifie ses craintes.

Mais, on l'a vu plus haut, Théophile échappe à l'Intendant. Le 28 août, il est condamné par défaut à être pendu et exécuté en effigie sur la Place du Marché, à Nîmes, ainsi qu'à la confiscation de ses biens. On le retrouve à Lausanne, en octobre 1704, pensionné comme « *officier camisard* ». Son épouse Sylvie y serait décédée en 1705. Il y rencontre le chef camisard et prophète Élie Marion. On ignore quel avait été le sort ultérieur de Théophile de Sérière, après 1704.

Bons et loyaux services

Dans une liasse de documents non triés, Daniel Travier a découvert, en Cévennes, le document suivant, qu'il nous a confié. L'original est maintenant déposé au Musée du Désert. Le texte, en allemand, a été établi par le professeur O. Reichmann, de l'Université d'Heidelberg. Certaines parties sont difficiles à déchiffrer à cause du mauvais état du document. Les lectures non assurées sont placées entre les 2 signes suivants < >. Entre crochets [], se trouvent les éléments ajoutés pour une meilleure compréhension. Enfin, quand un mot n'a pu être lu, il est remplacé par < ? >. La mise en page de l'original est respectée ci-après, avec passage à la ligne chaque fois.

Ce texte permet d'ajouter une page à l'histoire de Théophile de Sérière :

Seiner Königlich Maytt in Pohlen Chürfürstlichen Durchlauchtigkeit zu Sachßen, bestalter General von dero <Husaren> Ritter vom Orden des Apostels St Andrea dermahlen Com<mandierender???) in Vor-Pommern Combinirte Armee derer Hohen Nordischen <?> Ich <??> Freyherr von Hallart Füge hiermit jedermänniglich zu wissen [:] Demnach der Weiser dieses [,] Mr Delarouquette, in diensten Ihrer Königl Maytt in Pohlen C<hurf>ürstl Durchl zu Sachßen, und zwahr beÿ des Herrn General Major de <?> Batt<aillon>, Fünff Jahr; alß HauptMann gestanden. So hatt derselbe während der Zeit, beÿ allen Begebenheiten, so woll in Compagnen alß in dem quartieren, sein devoir dergestalt observiret, alß mann von einem rechtschaffenen und ehrliebenden officierer verlangen können. Nach dem er aber nuh[n]mero umb seine Dimission gebührende Ansuchung gethan, so habe ihm damitt nicht allein zu statten

komen, sondern auch jedermann, dem dieses vorkomen möchte, nach Stand und Würden gebührend ersuchen wollen Vorherigen seiner guten meriten halber allen geneigten Willen, Gunst, und Beförderung zu erweisen. Elches ich in dergleichen Begebenheiten gegen jedermann zu erwiedern willig und geflißen lebe. Uhrkund habe dieses zu mehreze Krafft mitt Vordruckung meines angebohrenen Petschaffts eigenhändig unterschrieben.
Gegeben Hauptquartier Pütterich 13tr September 1713.

[signé] de Hallart

Proposition de traduction :

Moi, <??> baron de Hallart, nommé en Pologne général des Hussards de Sa Majesté, le Prince Électeur de Saxe, chevalier de l'Ordre de St André, commandant <??> de l'armée des grands <?> en Poméranie antérieure, déclare à qui de droit :

Le dénommé M. de La Roquette, au service de Son Altesse Royale de Pologne, Prince-Electeur de Saxe, a servi pendant cinq ans dans le grade de capitaine, sous les ordres de Monsieur le Major Général de <?> Bataillon de l'armée combinée.

Le ci-dessus désigné a, pendant cette période, en toutes circonstances, tant pendant les campagnes que pendant les périodes de cantonnement, accompli son devoir, comme on peut l'espérer d'un officier d'honneur d'une grande intégrité.

Maintenant qu'il fait une demande en bonne et due forme pour être libéré de ses obligations, je ne voudrais pas seulement rendre un service à ladite personne, mais je demande à tous ceux auxquels il se présenterait de lui accorder, en fonction de leur état et dignité, toutes les faveurs et promotions dues à ses mérites.

J'ai signé ce document de ma propre main, et j'y ai apposé le sceau de ma noble famille.

Donné au Quartier Général de Pütterich, le 13 septembre 1713.

[signé] de Hallart

Nous ignorons à quelle ville correspond le Pütterich du document. Peut-être un ami lecteur pourra-t-il apporter un éclaircissement sur ce point ?

L'exil des Sérière

C'est donc pendant la période troublée de la lutte entre la Pologne et la Suède¹⁰ que Théophile de Sérière a servi le roi Auguste II, en accomplissant « son devoir, comme on peut l'espérer d'un officier d'hon-

neur d'une grande intégrité ».

Une fois qu'il est dégagé de toute obligation militaire, selon toute vraisemblance, il regagne la Suisse. Il meurt entre novembre 1715 (dans un acte d'arrentement, son fils Lévy est dit exercer « les droits et actions de Théophile Sérière, sieur de Soubreton, son père », qui est donc toujours vivant) et le 6 février 1726 (dans un acte de locatairie perpétuelle, ce même fils exerce « les droits et actions de son feu père »). D'après la généalogie évoquée plus haut, Théophile serait mort à Genève en 1717. Cette hypothèse est cohérente avec la fourchette chronologique évoquée ci-dessus.

D'après la généalogie évoquée plus haut, Lévy de Sérière aurait lui aussi émigré, et aurait épousé, en Saxe (peut-être à Dresde), une Marie Hélène Reich (que l'état civil de 1810 — décès de son fils — appelle Riche). Ils auraient eu deux garçons, nés en Saxe, dont le roi de Pologne aurait été parrain.

Si Lévy a émigré, il revient de toute façon en France, au plus tard en novembre 1715, puisque, le 30 de ce mois-là, il passe plusieurs arrentements perpétuels ; et il doit être physiquement présent, car aucun des actes n'évoque de représentant ou de procuration. Dans ces actes, il est dit « ancien capitaine dans le régiment d'Oléron Infanterie, résidant à Soubreton » - grade qu'il avait dû acquérir avant 1685. Sa femme résidait à Soubreton en 1734, et lui-même y mourut en 1743¹¹.

Un de leurs fils, Marc Antoine, décède au Pompidou (Masaribal) le 1 septembre 1810, à l'âge de 94 ans. Il avait hérité des biens de son frère aîné (Jean Auguste, né vers 1713, mort en 1796, sans descendant légitime direct). Les deux frères avaient été présents, en 1788, à l'Assemblée de la Noblesse du Gévaudan¹².

* * *

Le 28 août 1703, Théophile de Sérière était condamné, entre autre, à la confiscation de ses biens. De plus, il avait émigré. On pourrait alors s'étonner que son fils retrouve les biens familiaux, ainsi qu'en attestent les nombreux actes d'arrentement, de locatairie, de bail en paiement, de transaction, de vente ou achat, que Lévy passe à partir de 1715. De fait, le reste de l'oustau Sérière, qui était resté sur place, avait dû veiller à la préservation du patrimoine - comme l'ont fait de très nombreuses familles cévenoles dont certains membres, à cause de leur engagement durant la période camisarde, avaient été, eux aussi, condamnés à la confiscation des biens.

Notes

1 Henri BOSCH, *Guerre des Cévennes*, tome II, p. 15-17.

2 Fin septembre 1702, les Camisards s'étaient emparés d'armes, comme ils l'avaient fait chez Jean Sérière de la Sagne. De là à être taxé de complicité par le pouvoir, il n'y avait qu'un pas, vite franchi.

3 Madame de Soustelle était une "jeune femme, que le maréchal avait distinguée dans les réceptions à Alès pour son charme et sa beauté, et qui était devenue sa maîtresse. Cavalier... était au courant de leurs relations..." [note in Bosc, op. cit., II, p. 36]

4 Les miquelets étaient en majorité recrutés parmi les montagnards des Pyrénées, dont on pensait qu'ils seraient moins gênés que les troupes régulières par le relief cévenol.

5 Notons, pour l'anecdote, qu'il est étonnant que, alors que l'affaire s'était passée "aux premières lueurs du jour", Madame de Soustelle ne soit arrivée à St Jean du Gard, distant de "trois bons quarts de lieue", que "sur les dix heures du soir".

6 Cf. le *Sommaire des Titres du Masaribal*, n° hors série de LCC, p. 331.

7 *Sommaire des Titres du Masaribal*, p. 301.

8 Cf. *Mémoires* de P. Faïsses, manuscrit 228 de la BSHPF ; une partie de ces *Mémoires* est donnée dans le bulletin de la BSHPF n° 27, p. 451-469.

9 Cf. in BSHPF, n° 54, « Comment les protestants du Pompidou défendirent leur temple, 1684 », p. 193.

10 Le général Jean Sobieski, élu roi de Pologne en 1674 sous le nom de Jean III, meurt en 1696. Frédéric Auguste, électeur de Saxe, soutenu par l'Autriche et la Russie, lui succède sous le nom d'Auguste II. Il abjure le luthérianisme. L'ordre de St André dont il est décoré a été créé par Pierre le Grand le 11 décembre 1698. En 1699, Auguste II, Frédéric IV (roi de Danemark) et Pierre le Grand (Russie) signent une alliance contre Charles XII de Suède. Ce dernier est victorieux à Riga et Narva (1700 ; Pierre le Grand reprendra Narva en 1704), et, en 1701, en Courlande (duché vassal de la Pologne depuis 1562). En 1703, Charles XII convoque la Diète de Pologne, pour faire déposer Auguste II. François-Louis de Bourbon, prince de Conti (1664-1709) est élu roi de Pologne en 1697, mais ne peut entrer en possession du trône. Stanislas Leszczyński est imposé sur le trône par la Suède en 1704, mais il est obligé de s'enfuir après la défaite de Poltava (1709). Il sera réélu, après la mort d'Auguste II, pour être finalement chassé par les Russes en 1736. Beau-père de Louis XV, il se retire en Lorraine, où il meurt en 1766. Après la défaite de Charles XII à Poltava (juillet 1709), Stanislas Leszczyński est donc chassé du trône. Auguste II reprend la couronne. Il meurt le 1er février 1733. De sa liaison avec Marie Aurore, comtesse de Kœnigsmark, naquit Maurice de Saxe (1696-1750), le futur vainqueur de Fontenoy (1745). On prétend qu'Auguste II aurait eu plus de 300 bâtards ! Après l'intérim de Stanislas Leszczyński (son deuxième règne, de 1733 à 1736), le fils d'Auguste II règnera sous le nom d'Auguste III, de 1736 à sa mort en 1763. La fille d'Auguste III, Marie Joséphe de Saxe, épouse du fils de Louis XV, sera la mère de Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

11 AD 48, 3 E 685, testament.

12 L. de LA ROQUE, *Armorial de la noblesse de Languedoc*, I, p. 535 ; vicomte de LESCURE, *Armorial du Gévaudan*, p. 835.

A PROPOS DU SUBURBIUM

Par Pierre Albert Clément

On rencontre, assez rarement, le terme de « *suburbium* » dans des textes du Moyen-Age. Un premier réflexe est de lui donner le sens de « sous la ville ». En prenant le dictionnaire Gaffiot, on se rend compte que « *sub urbe* » signifie en latin « aux portes de la ville », ce qui correspond à nos actuels faubourg ou banlieue.

Rappelons-nous à ce sujet que l'Hôpital Suburbain de Montpellier, devenu Saint-Eloi, se situe à la porte nord de la cité des Guilhem.

Pour désigner en latin un quartier situé plus bas que la ville, on employait le nom composé de « *subter urbe* ».

En prenant plusieurs exemples concrets, on parvient à expliquer la signification du *suburbium* qui apparaît dans des chartes échelonnées du IX^{ème} au XII^{ème} siècles.

In suburbio castro Andusiacense

Cartulaire d'Aniane. Charte CVII avant 821.

L'abbesse Autsindana donne à Aniane le monastère où elle habite :

« *in territorio (diocèse) nemasense, in suburbio castro Andusiacense, sive infra ipsum pagum, villam qui vocabulum est Berthomates...cum ecclesia Sancti Hylarii constructa.* »

Sur la foi de l'abbé Cassan, transcripteur du cartulaire d'Aniane, cette église appelée Saint-Hilaire de Berthomate a été confondue, par mimétisme, avec celle de Saint-Hilaire de Brethmas, bien plus proche d'Alès que d'Anduze.

En réalité, le cadastre napoléonien d'Anduze affiche un lieu-dit San-Alary au voisinage de la gare du T.V.C. (Train à Vapeur des Cévennes). Il y a 99 chances sur 100 que ce soit là l'emplacement de l'église de Berthomate qui aurait donc été située à un km à peine du « *castrum* ».

Il est bon de rappeler que le nom de « *castellum* » s'applique à un château alors que celui de « *castrum* » concerne un groupe d'habitations encloses dans des remparts, ce qui était le cas pour Anduze, comme

d'ailleurs pour toutes les villes qui apparaîtront dans les exemples suivants.

Il est significatif que le rédacteur de la charte ait cru bon d'explicitier le terme, apparemment nouveau de *suburbium*, en ajoutant « *sive infra ipsum pagum* » ce qui se traduit par « ou bien dans ce *pagus* », nom hérité des circonscriptions administratives de l'époque romaine.

Enfin ajoutons que cette charte comporte également une mention très précieuse pour l'histoire des techniques. Parmi les biens donnés à Aniane en même temps que le monastère d'Autsindana figure des « *molini et molendini* », des moulins à eau avec leurs meules, ce qui est rarissime au début du IX^{ème} siècle.

In suburbio castro Salavense

Histoire du Languedoc ; Tome V Preuves XX col 96

1^{er} novembre 898

Le roi Charles le Simple fait une donation à Arnuste, archevêque de Narbonne, pour subventionner la réparation des églises de sa ville.

« *In comitata Nemausense, (in) suburbio castro Salavense, in valle Ocelianense, ecclesiam San-Saturnini cum villa Torta* »

Cette église est parfaitement localisée. Elle apparaît dans de nombreux documents sous le nom occitan de San-Sadurni. Elle figure toujours dans le cadastre contemporain de Sauve (parcelle 166 - section EC). Il suffirait de deux ou trois journées de travail pour mettre au jour ses murs cachés sous le limon. Elle est située dans une boucle de la rivière en face la métairie de Sabatier. La « *vallée Ocelianense* » ne peut être que la vallée du Vidourle, qui aurait porté un nom différent au IX^{ème} siècle.

Enfin ce texte est particulièrement révélateur, car il s'agit de la première mention écrite concernant Sauve. Le castrum dont il est question est celui dont les remparts ont été découverts en 2004 par Véronique Bisaro sur le plateau du Castellat. Ce site est distant à vol d'oiseau de 2 km par rapport à San Sadurni.

In suburbio castri Substancionensi

Cartulaire du Gellone – Charte VIII 1027-1048

La comtesse Sénégonde donne à Gellone l'église ruinée de Sante Reparata.

In pago madgalanense, in suburbio castri Substancionensi in territorio de villa quam vocant « Sellatis »

Dans les *Noms de lieux de l'Hérault*, Hamlin situe l'église de Sainte Reparate et la villa de *Sellatis* à l'intérieur des limites de Villeneuve-les-Maguelone. Si cette hypothèse est retenue, le *suburbium* de Substancion (Castelnau-le-Lez) se serait étendu jusqu'à une quinzaine de km au sud-ouest du *castrum*.

In comitatu Vivarense, in villa Spidonia, in suburbio castro quod dicitur Pratellas

Cartulaire de Gellone, Charte VI 1031-1048

Itier et son épouse Foy donnent à Gellone l'église de Saint-Hilaire de l'Esperon sur un chemin de pèlerinage conduisant au Puy. Cette belle église romane a pris plus tard le nom de Saint-Guihem de Lesperon, en l'honneur du fondateur de Gellone. Elle se trouve à 4 km au sud du *castrum* de Pradelles (*Pratellas*)

Ce premier tour d'horizon des « *suburbium* » confirme qu'ils concernent des circonscriptions administratives. Il semble qu'il s'agisse de territoires où le seigneur haut-justicier du « *castrum* » soit le seul à pouvoir percevoir des droits. Aucun rapport donc avec la proximité immédiate d'une ville (*urbs*)

Enfin, remarquons que les quatre sites en question, Anduze, Sauve, Castelnau-le-Lez et Pradelles sont juchés au Moyen Age sur des éminences.

Il serait intéressant que les adhérents de L.C.C. me communiquent les références éventuelles d'autres « *suburbium* » afin de constituer un fichier.

D'autre part, je recherche toute information concernant la localisation exacte des églises de Saint-Hilaire de Berthomate, de Sainte Reparate et du village de *Malos Albergos* dans le *suburbium* du castrum des Deux Vierges à Saint-Saturnin.
(pierre.clement@cevenol.fr)

ÉCHANGES

Message de Bernard Atger à propos des « Troupes de la marine », d'Henri Depasse

« A propos des troupes de la Marine, je voudrais signaler à Monsieur Henri Depasse qu'il existe au Vigan, au rez-de-chaussée de la maison de retraite, promenade des Châtaigniers, le dessin d'un magnifique vaisseau. Celui-ci a été réalisé au charbon de bois sur la voûte de la salle. Il représente avec beaucoup de précisions un navire de guerre du XVIIe siècle et, vu les détails architecturaux, a certainement été exécuté

par un marin. Il semble que ce bâtiment ait servi de caserne au XVII-XVIIIe siècles et le dessin a été retrouvé sous un plâtre plus récent. Sa découverte à la fin des années 80 avait fait l'objet d'un article dans le Midi Libre. J'avais eu l'occasion de le voir dans un très bon état de conservation et je suppose qu'il est toujours visible. Si quelqu'un a d'autres informations sur le sujet, je suis preneur. »

Réponse à Pierre Clément : « coulat » (LCC n° 150, p 29).

J Boulet, Le Creusot.

Je n'ai jamais rencontré le mot « coulat » qui, dans ce tarif en français, est tiré de la langue d'oc. Mais le mot « écoulaire », trouvé au hasard d'un vers d'Antoine Bigot (1825-1897) pourrait peut-être nous guider.

1. Deux articles traitent de la laine. Dans le premier, on imagine un produit quasi brut importé selon des modalités « de voiture » de régions à distance (cf. les provenances du dernier item) ; le muletier transporteur acquitte les droits à l'entrée. Dans le second il semble s'agir de laine filée par les artisans locaux et dont les droits sont acquittés par l'acheteur, en sortie.

2. La conjonction « ou » suggère soit une synonymie entre « fillet » et « coulat », soit deux stades successifs du traitement ou du conditionnement du fil. Je transcrirais plutôt « fillet » que « filé » lequel correspondrait à un « filat ». Dans l'article « laine » de son dictionnaire (langue en usage dans quelques pays de Languedoc de 1535 à 1648), Paul Cayla décrit le travail des ménagères qui « saisissant quelques flocons de laine ... les transformaient en fils ... Ces fils **ou filets** étaient ensuite réunis en écheveaux ... ». Il évoque des artisans, les « retordeurs » ou « retorsseurs » et « leurs tours aux multiples lanternes » ; l'article « retorssedou » détaille le cheminement du fil sur leur métier à partir des lanternes à travers poulies, tours, dévidoirs dits « dévanals ». La « debanaduire » ou le « debanadou » sont les instruments au moyen desquels on mettait en écheveaux la laine et les « debanals » des écheveaux montés sur les tiges de bois ou métalliques d'un tour de retordeur. Plus tard, ces filets seront disposés sur le métier à tisser, le « telier » ou « telher ».

3. Une remarque sémantique vient à l'esprit, du fil au liquide et du liquide au fil. Le dictionnaire Hachette donne parmi les sens de « fillet » : ce qui ressemble à un fil mince ; écoulement fin et continu. Exemple : le fillet d'eau. A l'inverse, des dérivés de « couler » ne peuvent-ils s'appliquer au déroulement du fil qui se vide de son support ?

4. Lafontaine décrit le travail de la laine dans « la Vieille et les deux Servantes (livre V, fable 6). Les tourets sont des dévidoirs. Dès l'aube :

Tourets entraient en jeu, fuseaux étaient tirés.

Bigot l'imité dans « Li Débanarèlo » dans le contexte nîmois des ouvrières dévideuses de soie, avec un vocabulaire technique analogue :

Mécaniquo, écoulaire et fus, tout èro étrin.

Je traduis : métiers, dévidoirs et fuseaux, tout se mettait en train. Dès la pointe du jour, le couple de raïoles devait s'atteler aux rochets ou bobines, « i rouqué s'attelavo ».

Mistral donne, dans le Trésor du Félibrige « escouladou, escoulaire », avec pour synonyme « debanaire » : dévidoir. Il reprend, sans le nommer, la définition de l'abbé de Sauvages : terme de dévideuse de soie, instrument pour envider sur un rochet la soie d'un écheveau. Pour Sauvages, le « débanàire » est décrit comme un bâton ou montant percé, aux deux extrémités, de chevilles ou broches croisées, c'est à dire perpendiculaires l'une à l'autre. C'est « un dévidoir à main pour mettre une fusée, ou le fil d'un fuseau, en écheveau ».

5. Au final, le « coulat », désigne-t-il la laine en écheveau ou sur bobines ? Les écheveaux, sans les bobines, sembleraient moins encombrants et lourds à échanger ?

6. Pour normaliser l'orthographe de la langue d'oc, on écrira : colat, debanadoire, debanador, debanaire, debanal, debanarèla, escolador, escolaire, fillet, retorcedor, roquet, telièr. J'ajouterai l'expression « sembla un debanèl » pour quelqu'un d'expéditif ou qui débite les mots à la vitesse du dévidoir. Et ces vers nîmois cités par Mistral :

Vira que viraràs, son escolaire anava (A Bigòt).

*Pòdes faire virar, virar ton castelet
E sus ton escolaire agusar tis cinc dets*

Tu peux faire tourner, tourner ton dévidoir et sur ton instrument aiguïser tes cinq doigts. (Louis Roumieux).



A Sauve, le Vidourle aux abords de l'ancienne église de Saint-Saturnin.